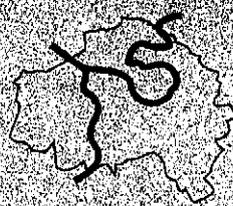




échange

Parti socialiste - Fédération du Val-de-Marne



opinions



p. 2 **Editorial**

VERS UN « BIG BANG » TERRITORIAL

ENTRETIEN AVEC CHRISTIAN DEVILLERS

p. 4 **Dossier spécial :**
Le Grand Paris

ENTRETIEN AVEC ROLAND CASTRO

**L'ÎLE DE FRANCE OU L'HISTOIRE D'UNE
LENTE MUTATION**

ENTRETIEN AVEC PIERRE MANSAT

SI LE VAL-DE-MARNE M'ÉTAIT CONTÉ

ENTRETIEN AVEC CHRISTIAN FAVIER

LE VAL-DE-MARNE TERRE DE PROJETS

L'UMP FAIT VALOIR SA DIFFÉRENCE

L'HEURE DE VÉRITÉ A SONNÉ

ENTRETIEN AVEC LAURENT DAVEZIES

ENTRETIEN AVEC DANIEL BEHAR



Vers un « big bang » territorial ?

Ne nous y trompons pas. La grande offensive menée par la droite contre le projet de Schéma directeur d'Ile-de-France (SDRIF) soumis, depuis peu, à enquête publique, au prétexte qu'il traiterait de questions qui ne sont pas du ressort de la majorité socialiste, mais de celui de l'État, marque une nouvelle étape dans la polémique qui oppose le gouvernement et la Région. L'enjeu est de taille, d'autant que ce document fixe les orientations urbaines de l'Ile-de-France pour les vingt années à venir. Le président du groupe majorité présidentielle du Conseil régional ne s'y est d'ailleurs pas trompé, en mobilisant ses troupes contre le Schéma directeur, préparant ainsi le terrain, en perspective des régionales de 2010.

Pour l'heure, ni Bertrand Delanoë, ni Jean-Paul Huchon ne sont disposés à laisser Nicolas Sarkozy s'approprier le débat sur le Grand Paris et, au-delà, sur l'aménagement de l'Ile-de-France. En renouvelant, fin septembre, son souhait, exprimé le 26 juin dernier, à l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle, de voir émerger un nouveau projet global sous l'égide de l'État, le président de la République a incité les deux élus socialistes à parler d'une même voix sur le sujet. En clair, l'aménagement de l'Ile-de-France est bien du ressort des

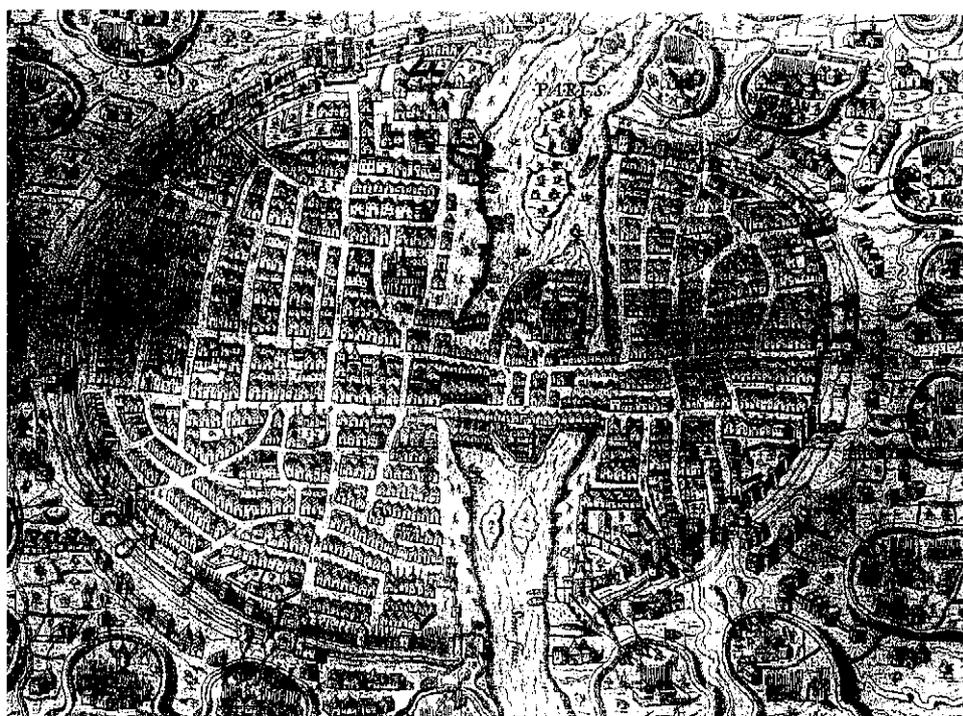
édiles qui ne se laisseront pas imposer les vues de l'État, conformément aux lois de décentralisation qui les confortent dans ce rôle.

Sur le Grand Paris, le maire de Paris et le président du CRIF paraissent désormais d'accord sur la manière de mener le débat. Reste, toutefois, à se prononcer sur les scénarii, les périmètres et les compétences possibles. Sans parler des ressources fiscales affectées à la future structure intercommunale qui mettent en lumière les difficultés de cohabitation entre collectivités territoriales. Qui de la ville-centre, de l'agglomération, des départements et de la région tirera son épingle du jeu ? Côté avantages, on trouve la coordination des politiques en matière de transports, de logement, de développement économique, via la mise en œuvre d'une fiscalité propre. Côté inconvénients, on crée une structure supplémentaire qui complique singulièrement l'existant, au risque de rendre plus illisible encore la répartition des compétences entre les différentes collectivités.

Au-delà de ce constat, la question ravive la polémique sur le rôle des départements. Des élus de plus en plus nombreux, et disons-le majoritairement

de droite, proposent de supprimer les conseils généraux de Paris et de la petite couronne (92, 93 et 94), pour peu que le Grand Paris recouvre l'aire géographique des dits territoires. Ce que d'autres refusent catégoriquement, au prétexte qu'une structure centrale ne saurait se substituer aux départements et à la Région. Longtemps hostile au projet, Jean-Paul Huchon se montre aujourd'hui plus nuancé, même s'il refuse avec raison de voir ses prérogatives remises en cause. Son souhait ? La mise en place d'une intercommunalité de projet dotée de syndicats de communes travaillant sur des problématiques particulières, comme le logement, les ordures ménagères ou le traitement des eaux... Des relations bilatérales entre la capitale et plusieurs municipalités franciliennes ont d'ores et déjà abouti à la création de 450 opérations de coopération, en concertation avec des collectivités de toutes tailles, sur des thèmes aussi différents que l'aménagement urbain, l'habitat, les transports ou les espaces verts. Ces coopérations contribuent à créer une culture commune qui transcende les limites territoriales au sein d'un espace politique partagé.

Au chapitre des recommandations, la commission Attali, qui a élargi son champ d'investigation à l'ensemble



Paris, tel qu'à l'arrivée d'Henri IV le 22 avril 1594.

de l'Hexagone, prône un Grand Soir territorial, marqué par la suppression conjointe du département et de la commune. La Région hériterait ainsi de l'essentiel des compétences dévolues au Conseil général. Les collectivités locales pourraient elles aussi passer à la trappe, au bénéfice de « super-communes » dont les représentants seraient élus au suffrage universel. Sans aller aussi loin, la création du Grand Paris, qui regrouperait la ville-centre et 78 communes alentour, supposerait des sacrifices financiers très élevés pour les communes riches et l'agglomération parisienne. Sans parler de l'investissement annuel de l'État qui pourrait atteindre plusieurs millions d'euros... C'est le constat que dressent les élus de gauche, réunis dans le cadre de la Conférence métropolitaine initiée par Bertrand Delanoë. Chacun doit pouvoir tirer profit des créations de richesses assènent-ils avec raison, pointant au passage la question essentielle du débat en cours.

Avec 6 millions d'habitants, le bassin francilien concentre l'essentiel de ses ressources fiscales (80 %) de la taxe professionnelle perçue par

la capitale et les Hauts-de-Seine qui concentrent à eux seuls près des deux tiers de la population totale. La Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne ne disposent guère que des 20 % des richesses restantes. Difficile, dans ces conditions, de faire l'économie d'une mutualisation au moins partielle des ressources. D'aucuns proposent donc la mise en place d'une taxe professionnelle unique (TPU) visant à compenser les inégalités financières. Elle aurait pour principal effet de redistribuer les richesses au sein du Grand Paris, même si certains élus craignent clairement un départ des entreprises vers le grand est parisien. Autant dire qu'un dispositif de partage des ressources reste à trouver, en refondant les mécanismes de péréquation mis à mal sur l'ensemble du périmètre concerné. À charge, pour l'État, d'assumer ses responsabilités à travers des dotations budgétaires équivalentes à celles des autres intercommunalités françaises.

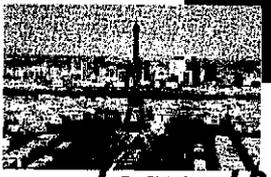
L'intérêt d'une reconfiguration d'ensemble est de tirer parti de la centralité parisienne, sans négliger pour autant les différents bassins de vie environnants qui doivent être dotés de

moyens proportionnels à leurs besoins. Plusieurs élus de la petite couronne se disent favorables à l'émergence d'une « Métropolis » intégrant toutes les communes de l'Île-de-France. Ils sont par ailleurs convaincus de la pertinence d'élargir les frontières des quatre départements centraux avec celui de la Seine qui couvre la quasi totalité de la capitale. Ce qui permettrait, selon eux, de régler de graves problèmes, comme celui du logement. Jean-Paul Huchon mise, pour sa part, sur le couple Région-intercommunalité, en augmentant le nombre de communes regroupées, sans pour autant sacrifier des outils aussi essentiels que le syndicat des transports régionaux.

Au-delà des divergences que suscite le débat, cette intercommunalité de projet qu'une large majorité d'élus de gauche appelle de ses vœux n'aura de sens que si elle aboutit à la mutualisation des mécanismes de redistribution des richesses entre des territoires soumis à des conditions de richesse pour le moins disparates. Transport, logement, emploi sont des enjeux urgents à examiner pour déterminer la pertinence d'une organisation métropolitaine conçue à la bonne échelle. Plusieurs édiles et experts s'en font l'écho dans ce numéro d'*Échanges & Opinions* qui s'interroge sur l'équilibre des pouvoirs locaux au cœur de cette mosaïque.

Seule certitude : personne ne doit être exclu d'une réflexion visant à associer tous les acteurs du développement du territoire francilien autour d'un même projet.





L'Île-de-France ou l'histoire d'une lente mutation

par Bruno Tranchant

L'Île-de-France (11 130 000 habitants, en 2003, pour une superficie de 12 011 km²) n'a pas toujours porté ce nom ni connu les limites que nous lui connaissons.

Incluant la ville de Paris et les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise, du Val-de-Marne et des Yvelines, ses frontières se confondent en partie avec la région parisienne, sans s'y identifier totalement. Retour sur plusieurs siècles d'histoire.

Un petit domaine perdu dans le nord du royaume, aux mains des Capétiens. L'histoire francilienne se confond avec celle des monarques féodaux qui n'eurent de cesse, tout au long de la période médiévale, d'affirmer leur pouvoir, en prenant appui sur la capitale. Les activités marchandes et artisanales s'y développèrent alors, tandis que les terres fertiles du Parisien et de la Beauce fournirent les céréales que les moulins transformèrent en farine.

L'Île-de-France devint ainsi le « grenier à blé » de la France, qui vit croître peu à peu sa population et son influence. Le Louvre de Philippe Auguste témoigna de cette puissance grandissante. Avec la création de la Sorbonne, en 1253, Paris se transforma aussi en un haut lieu du savoir et de la culture, jamais démenti depuis.

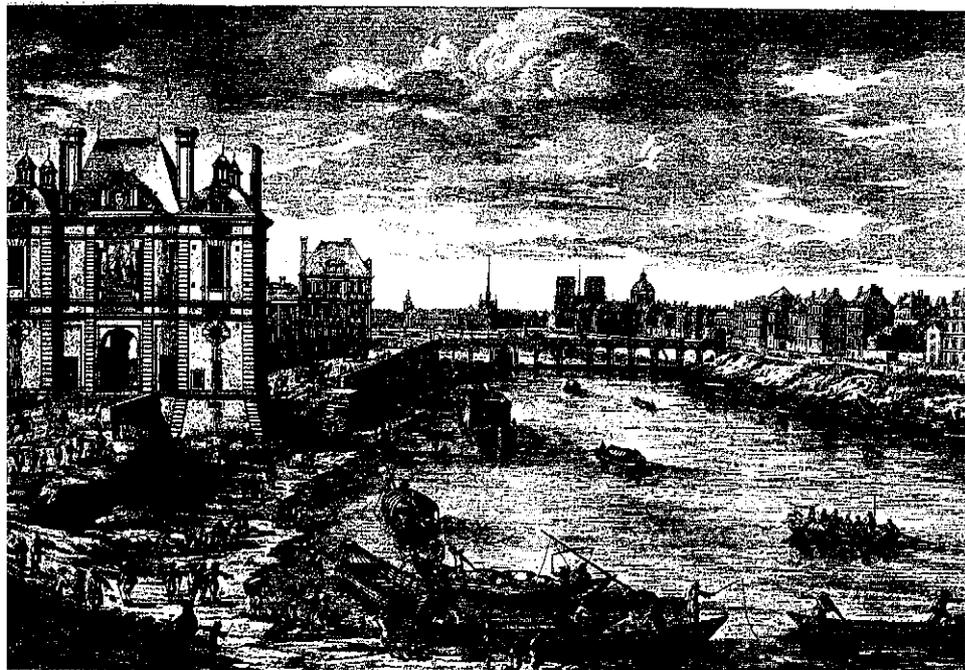
Unité géographique et linguistique

Le nom même d'« Île-de-France » serait apparu en 1387, à en croire le chroniqueur Froissart, se substituant ainsi au « pays de France », en référence à la plaine située au nord de la Seine. Avec une unité linguistique délimitée par l'Oise, la Marne et la Seine qui en firent une province à part entière dotée

d'un bassin sédimentaire constitué de plateaux où s'encaissent des vallées. Sa situation centrale, l'horizontalité du relief et une remarquable convergence hydrographique ne firent qu'amplifier ce sentiment.

Les limites de ce nouveau périmètre ne cessèrent toutefois de varier jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, au profit d'une extension de l'ouest et du nord. Elle formait alors la zone d'intérêt économique des corporations marchandes de Paris qui contribuèrent à en fixer les contours. Ce n'est qu'en 1519 que le « gouvernement d'Île-de-France » pris le nom de la région, cette institution s'ajoutant à la prévôté et vicomté de Paris, qui la précéda, et à la généralité de Paris, qui la suivit, dans des limites et avec des compétences différentes, comme il était de coutume sous l'Ancien Régime.

Le rayonnement intellectuel de l'ancienne Lutèce était tel qu'on prête à l'empereur Charles-Quint ces paroles :
« Lutetia non urbs, sed orbis »
(Paris n'est pas une ville, c'est un Monde).



La porte des Tuileries en 1742 In « Description de Paris par Jean Aymard Piganiol de la Force »

Plus d'un siècle et demi plus tard, Louis XIV amplifia ce sentiment en installant sa Cour à Versailles (1682). L'architecture privée et les grandes manufactures royales se développèrent alors comme jamais jusqu'alors. C'est toutefois la Révolution qui bouscula l'ordre établi, en soldant la disparition de la région, pour près d'un siècle et demi, au bénéfice d'un redécoupage du territoire et de l'avènement des départements.

Fortunes diverses

L'Île-de-France fut ainsi fractionnée entre la Seine, la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne, qui allaient connaître des fortunes diverses. La première fut le théâtre de terribles événements durant la guerre franco-allemande de

1870-1871. Dès le 5 septembre 1870, à l'approche des troupes ennemies, des commencements de fortifications avaient été ordonnés aux alentours de la capitale. Le plateau de Châtillon, qui domine le fort d'Issy, fut totalement négligé par l'armée française, à la surprise des Prussiens qui y établirent de formidables batteries pour lancer leurs missiles.

L'implacable blocus devait durer près de cinq mois. Et le département de la Seine fut sans doute, parmi tous, celui qui paya le plus lourd tribut à la guerre. Au point que ses pertes s'élevèrent à 269 496 022 francs !

Divisé en 9 districts - Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Mantes,

Pontoise, Gonesse, Corbeil, Etampes, Dourdan, Montfort l'Amaury - et 59 cantons d'environ quatre lieues carrées, regroupant 685 villes, bourgs et paroisses, le département de Seine-et-Oise, fut tout au long de son histoire, en quête d'unité. Composé, pour l'essentiel, de bourgades rurales, il a donné naissance à la grande couronne, elle-même délimitée par les départements du Val-d'Oise, au nord, des Yvelines, à l'ouest, et de l'Essonne, au sud.

La Seconde Guerre mondiale frappa durement ce territoire. Ce qui valut au Conseil général de Seine-et-Oise d'entreprendre, à partir des années 50, une vaste opération de reconstruction et de modernisation. Avec l'ambition de lutter contre les effets d'un sous-équipement structurel, l'explosion démographique et la construction de grands ensembles imposés aux communes. Ce n'est qu'au cours des années 60 que le Val d'Oise, l'Essonne et les Yvelines rattrapèrent leur retard dans ces domaines. Des trois, c'est encore la Seine-et-Marne qui occupa d'emblée le plus vaste périmètre, grâce à une superficie hors du commun et une économie fondée, pour l'essentiel, sur l'agriculture. Ce qui lui permit de se singulariser par le poids d'un secteur quasi inexistant dans les départements voisins, nettement plus urbanisés.

Après le retour de Napoléon, en 1815, cette portion du territoire avait subi deux années d'occupation qui conduisirent à la réquisition des récoltes et à des pillages. Mais, c'est surtout



Le grand Paris

l'invasion allemande (6-18 septembre 1870) qui marqua profondément ce lieu de mémoire appelé à jouer un rôle important dans la distribution de blé aux armées durant la Première Guerre mondiale. Avant que de nombreuses usines locales n'y fournissent une aide logistique pour la fabrication d'explosifs à La Geneva-raye.

Changement de braquet

Trois destinées distinctes, un même dessein. La mutation du XIX^e siècle marqua un virage décisif dans l'histoire francilienne. Et une ère de changements radicale sous le sceau de la Révolution Industrielle qui modifia du tout au tout le visage de la région à partir de 1830. L'installation d'usines, en périphérie de Paris, et le développement du chemin de fer en « toile d'araignée », qui eut pour principal effet de rapprocher la capitale des villes voisines, entraînèrent la formation de banlieues ouvrières où convergèrent les Franciliens. Les communes excentrées conservèrent, pour leur part, un aspect rural sans cesse menacé par l'extension de l'urbanisation.

Préfet de la Seine entre 1855 et 1900, Haussmann avait impulsé une dynamique nouvelle à la capitale qui allait être le théâtre de cinq expositions universelles, dont l'une donna naissance à la Tour Eiffel. Vaste entreprise qui aboutit à une complète modernisation de la plus belle ville du monde sous l'ère napoléonienne. Dans certains quartiers, la densité de

population approchait il est vrai des 100 000 personnes au kilomètre carré, exposées dans leur grande majorité à des conditions d'hygiène précaires. L'État entendait, par ailleurs, mettre la main sur la capitale après une série de soulèvements populaires qui avaient abouti au renversement de plusieurs régimes, depuis 1789.

Nommé préfet de la Seine, en 1853, Georges Eugène Haussmann fut chargé de donner corps aux ambitions de Napoléon III (1854-1858).

Les deux hommes formèrent d'ailleurs un tandem efficace. L'Empereur ordonna d'abord l'expropriation des terrains concernés par les plans de rénovation, avant que les immeubles ne soient détruits au profit de nouveaux axes dotés d'équipements modernes (eau, gaz, égouts).

Transformation radicale

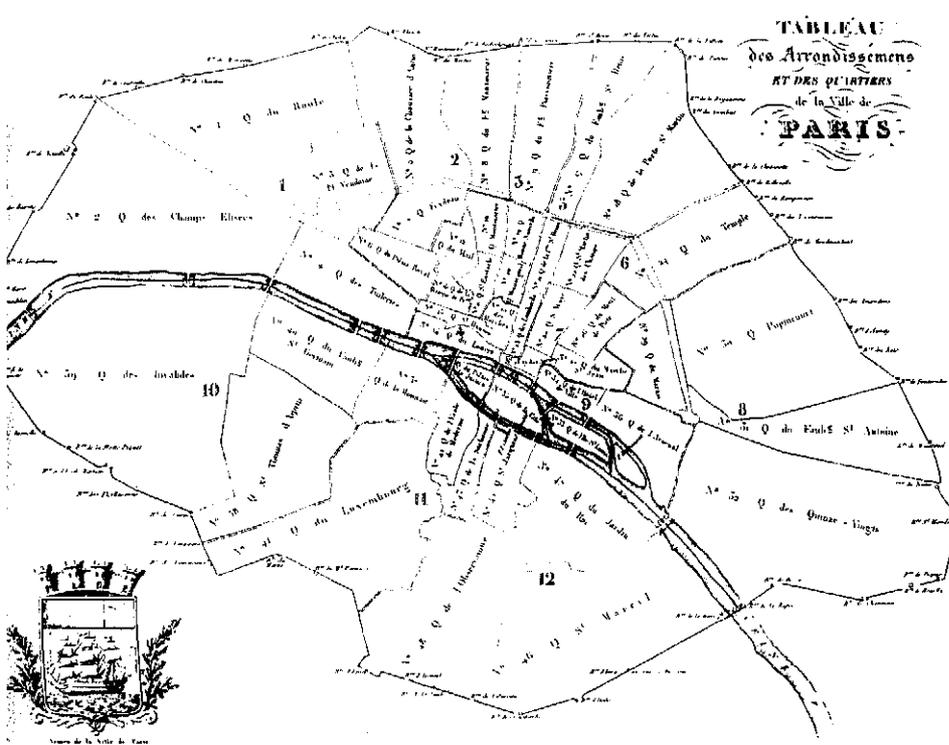
Haussmann su mettre à profit la période la plus autoritaire du règne de Napoléon III pour transformer le centre de Paris en y perçant une croisée gigantesque, tandis que la construction de l'axe nord-sud, du boulevard Sébastopol au boulevard Saint-Michel, fit disparaître de la carte de nombreuses ruelles et impasses. Dans le même

temps, Baltard s'employa à façonner les Halles, tandis que l'Île de la Cité était en grande partie rasée et réaménagée.

Durant les dernières années de son mandat, Haussmann s'efforça d'aménager les arrondissements créés sur l'emplacement des communes annexées en 1860. Douze avenues, construites pour la plupart sous le Second Empire, convergèrent ainsi place de l'Étoile, tandis que plusieurs autres axes routiers permirent de traverser la capitale en direction du centre.

Onze villages alentour complétaient cet ensemble. Plus connus sous le nom de communes suburbaines ou de faubourgs, ils possédaient déjà toutes les caractéristiques de ce qui allait devenir la « banlieue » après 1860. Attachés à la capitale, ils constituèrent un véritable refuge pour les plus pauvres, mais aussi des lieux de villégiatures où de petits châteaux émergèrent subitement au milieu des vignes. La main-d'œuvre peu qualifiée s'y concentra peu à peu, au bénéfice de maisons ouvrières dans lesquelles les notables parisiens voyaient à tort un possible foyer révolutionnaire.

Après 1860, les fortifications construites vingt ans plus tôt pour prévenir Paris de toute tentative d'invasion, matérialisèrent la séparation entre la capitale et la banlieue. Construites à l'emplacement de l'actuel boulevard périphérique, elles ne furent détruites qu'en 1919. Ce rejet des classes



Quand Paris ne comptait que 12 arrondissements vers 1860.

laborieuses à la périphérie conduisit à une véritable scission entre prolétariat et bourgeoisie. Le Val-de-Marne ne fit à cet égard pas exception à la règle. La classe ouvrière y fut d'ailleurs largement dominante, à l'exception de la rive droite de la Marne.

Cette banlieue qui fait peur

Dans le même temps, la région francilienne poursuivit inlassablement son essor industriel. Depuis 1810, de nombreux entrepreneurs s'étaient installés au-delà des fortifications pour échapper à l'octroi. Tant et si bien que sur cent industries qui se développèrent entre 1860 et 1872, plus de la moitié étaient basées hors de Paris. Détail d'autant plus important qu'à la veille de la Grande Guerre, la suprématie industrielle de la banlieue ne souffrait aucun doute. Saint-Denis, Clichy ou Charenton se couvrirent ainsi de hautes cheminées, tandis qu'Ivry, qui servit longtemps de base champêtre aux Parisiens, fut subitement infestée par les odeurs des usines chimiques. Véritable foyer d'agitation sociale, la banlieue attisait désormais les peurs.

Forts de ce constat, architectes et urbanistes ne parvinrent pas à s'entendre sur un schéma de développement cohérent. D'où une impression de gâchis qui se solda par la destruction massive d'un patrimoine séculaire, la construction désordonnée de pavillons, collés aux usines ou aux voies de chemin de fer. Aucune logique d'ensemble ne fut respectée. Au lieu de s'interroger sur les besoins urbanistiques et de construire des infrastructures routières en conséquence, les intéressés cédèrent à une pulsion irrationnelle à laquelle les élus n'eurent guère que leur fierté à opposer, avec la volonté d'en finir avec les « *empiètements et les privilèges de Paris* ».

Rapprochement

Le temps fit son œuvre. Les blessures de la Grande Guerre et de la bataille de la Marne n'empêchèrent nullement le processus d'industrialisation de se poursuivre. La démolition des fortifications, entre 1919 et 1930, rendit possible le rapprochement de Paris et de la proche banlieue, où l'habitat, on le sait, se



Les populations les plus pauvres cantonnées dans le nord et le sud

Avec la Seine-Saint-Denis, le nord et le sud de la France sont les régions les plus touchées par la pauvreté, selon une étude de l'Insee rendue publique le 26 octobre dernier. Sans réelle surprise, les niveaux de vie médians les plus élevés se concentrent sur l'Île-de-France, le Rhône-Alpes et l'Alsace. Preuve que les seuils de pauvreté des ménages diffèrent sensiblement d'une région à l'autre, le chômage, le poids des inactifs, les différences de structures familiales expliquant ces disparités.

Seuls 26 départements se situent au-dessus du niveau de vie médian, établi à 15 766 euros par an et par personne vivant en ménage ordinaire. Dans ce contexte, le territoire francilien occupe une position singulière. Trois départements, les Yvelines, Paris et les Hauts-de-Seine, bénéficient ainsi de niveaux de vie particulièrement élevés, grâce à la présence d'une forte proportion de cadres. La capitale reste cependant la championne des inégalités de traitement. Les bas revenus y sont proches de ce qu'ils sont dans les autres départements, tandis que le niveau de vie des personnes les plus aisées y est plus cinq fois supérieur à celui des plus modestes.

Bruno Tranchant



Le grand Paris

développa de manière spectaculaire. Ce qui valut d'ailleurs au département de la Seine de basculer à gauche à la faveur des élections municipales de 1935 qui permit au Parti communiste d'enlever quelque 26 communes (contre 11 en 1929), la crise économique et la situation des mal lotis étant un facteur d'explication.

Une ceinture rouge se créa, contrebalancée par les résultats de villes plus résidentielles telles que Rungis ou Créteil. Ces élections n'en marquèrent pas moins un tournant décisif en matière d'urbanisme. Une architecture harmonieuse et fonctionnelle se développa alors en Île-de-France qui allait bientôt se répercuter sur la construction en général.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les « grands ensembles » urbains virent le jour dans un temps record, en vue de loger les populations issues de l'exode rural ou du continent africain.

Mais il fallut attendre 1965 et le premier schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme pour voir se dessiner une véritable politique d'urbanisme et de transports, à l'échelle francilienne (cf. ci-dessous). Pour décongestionner Paris, on décida alors de créer le Réseau express régional (RER) et de bâtir des villes nouvelles : Cergy-Pontoise, Évry,

Marne-la-Vallée, Melun-Sénart et Saint-Quentin-en-Yvelines.

En 1964, le nombre de départements avait été porté de trois à huit. L'ancienne capitale des Parisiens formait un à part entière, tandis que sa périphérie et la Seine-et-Oise furent scindées entre la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, l'Essonne, les Yvelines et le Val d'Oise. La Seine-et-Marne occupa quant à elle la partie orientale de l'Île-de-France, qui devait obtenir le statut de région administrative en 1976.

Terres de contrastes

Loin d'être uniforme, l'organisation de l'espace francilien obéit depuis lors à des formes variées et des échelles différentes. Deux cadres dominent la géographie régionale : un modèle centre-périphérie, distinguant schématiquement Paris, la petite et la grande couronne, et un modèle ouest-est, qui oppose l'« ouest parisien » au statut social privilégié au reste de la région, plus hétérogène et populaire. Le second est déterminé, pour l'essentiel, par l'existence d'un « triangle doré » comprenant la moitié sud des Hauts-de-Seine, la plus grande partie des Yvelines et la frange ouest de l'Essonne. Il concentre, à lui seul, les deux tiers des cadres franciliens, ainsi que les hauts revenus qui y trouvent des conditions de vie à la hauteur de leurs attentes.

Le contraste est saisissant avec le nord-est, plus populaire et marqué par

des difficultés sociales récurrentes.

Centrée principalement sur la Seine-Saint-Denis, cette zone déborde au sud sur les arrondissements parisiens, à l'ouest sur la moitié nord des Hauts-de-Seine, de Nanterre à Gennevilliers, au nord sur le Val-d'Oise, de Sarcelles à Goussainville. S'ensuit une répartition des emplois qui vaut à l'ouest d'accueillir des activités de service et de direction et au nord-est d'hériter des principaux centres de fabrication. La supériorité affichée par l'ouest sur l'est en matière d'emplois et de l'est en nombre de résidents se traduit tout naturellement par une dissymétrie des mouvements pendulaires, qui saturent les lignes de transport dans le sens est-ouest en matinée, et dans l'autre direction en soirée. Le reste de la région est nettement plus hétérogène, et s'inscrit dans un modèle de type centre-périphérie.

Petite couronne

La petite couronne, définie par les territoires des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, correspond à peu de choses près à l'ancien département de la Seine, avant l'entrée en application de la réforme de 1964, sans Paris, devenue depuis ville et département. Petite, peuplée, et fortement urbanisée, elle se rapproche de Paris, contrairement à la grande couronne, dont 15,5 % du territoire seulement est urbain. Composée de grands ensembles, de lotissements pavillonnaires datant de l'entre-deux-guerres et de zones industrielles, elle se



trouve handicapée par le passage d'une route nationale à grand trafic que les urbanistes tentent bon gré mal gré de rendre plus supportable.

Au cours des vingt dernières années, le processus de modernisation s'est accéléré en bordure de la capitale, les anciens faubourgs industriels cédant la place à un rideau d'immeubles ultramodernes accueillant des entreprises en mal d'expansion. La partie ouest de cette frange accueille une population au statut socio-économique plus élevé que jadis, à Levallois, Boulogne-Billancourt ou Issy-les-Moulineaux, notamment. De grandes surfaces commerciales y ont poussé profitant aussi bien aux Parisiens qu'aux banlieusards. Après avoir vu vieillir ses faubourgs, son industrie, ses lotissements et ses grands ensembles, la proche banlieue retrouve ainsi un dynamisme que lui avait ravi depuis longtemps la grande couronne.

Grande couronne

Délimitée par les départements du Val-d'Oise au nord, des Yvelines à l'ouest et de l'Essonne au sud - tous trois issus du démembrement de l'ancienne Seine-et-Oise en 1964 -, ainsi que par la Seine-et-Marne à l'est, cette dernière occupe l'essentiel de la surface francilienne (94 %, soit 11 310 km²). Avec 4 877 000 habitants recensés en 2003, elle concentre à elle seule 44 % de la population régionale, en forte hausse depuis les années 1960 (2 250 000 habitants en

1962). Rurale, pour l'essentiel, elle abrite des noyaux urbains anciens (Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Melun, Fontainebleau...) et nouveaux (« villes nouvelles »), ainsi que de grands ensembles où règne en maître l'habitat collectif.

Mais, à la différence de Paris et de la petite couronne, ces derniers se retrouvent souvent isolés géographiquement. Au sortir de la guerre, l'industrie et plusieurs grands équipements ont investi ce vaste territoire où dominant l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle et le pôle technologique et universitaire du plateau de Saclay (Essonne). Lequel accueille une partie importante de l'enseignement supérieur et de la recherche.

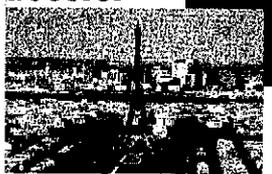
Une part non négligeable de la croissance tient cependant dans l'essor des « villes nouvelles » dont le succès repose sur leur capacité à accueillir un nombre équivalent d'emplois et d'habitants (7,3 % de l'emploi salarié d'Île-de-France en 2000 pour 6,8 % de la population). D'où une forte recrudescence d'équipements pour surseoir aux besoins grandissants de la population, composée, pour l'essentiel, d'employés et de membres des classes moyennes et supérieures.

Aménagements réussis

Nul doute, dans ces conditions, que l'aménagement de la Région

Île-de-France ait prêté à de nombreuses péripéties. Après la mise au point du plan Prost dans l'entre-deux-guerres, approuvé le 22 juin 1939 et entré en application après 1945, le plan d'aménagement et d'organisation générale de la région, adopté en 1960, se solda par un échec retentissant, en dépit de quelques avancées intéressantes telles que les « noyaux restructurateurs de la banlieue ».

La mise à mal de cette politique conduisit à l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne de 1965, concocté par Paul Delouvrier sous les ordres du général de Gaulle. On lui doit, en particulier, les villes nouvelles dont il vient d'être question et qui étaient censées répondre aux conséquences attendues d'un essor démographique sans précédent. 11 millions de personnes vinrent s'y installer en 2000. Plus modeste, le schéma directeur de 1994 fut élaboré dans le cadre du processus de décentralisation. Il fut suivi, à l'automne 2004, d'une nouvelle révision lancée sous l'autorité de la Région et non de l'État. Avec l'ambition sans cesse réaffirmée depuis de surseoir aux problèmes du chômage et d'affirmer la compétitivité du territoire.



Si le Val-de-Marne m'était conté...

par Guillaume Fleg

Il y a 40 ans, le 4 octobre 1967, le conseil général du Val-de-Marne se réunissait pour la première fois. Devenu quadragénaire, notre département a atteint l'âge de la maturité et celui des premiers bilans.

Le Val-de-Marne (245 km²) est né du découpage de la Seine et de la Seine-et-Oise. Vingt-neuf de ses communes sont issues de la première et les dix-huit autres de la seconde. La Seine-et-Oise était une véritable aberration géographique et administrative ; en effet, avec sa forme bizarre, qui ressemblait à un anneau autour du département de la Seine, et pour aller à sa préfecture, à Versailles, il fallait, quand on habitait à l'est, passer par Paris. Un redécoupage s'avérait nécessaire pour rapprocher les administrés des institutions d'autant que la population croissait à la faveur des 30 glorieuses.

L'Île-de-France comptait environ 8,5 millions d'habitants dans les années 1960 et on en prévoyait 13 à 15 millions pour la fin du XX^e siècle. Outre notre département, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, l'Essonne, les Yvelines et le Val-d'Oise allaient naître de cette refonte.

La Seine-et-Marne, pour sa part, ne bougeait pas.

Ce n'était pas le tout de naître, officiellement le 24 février 1965, mais encore fallait-il donner un nom au bébé. Après avoir failli s'appeler Val-de-Bievre puis Val-de-Seine, ce fut Val-de-Marne qui l'emporta sur proposition de Roland

Nungesser. Son chef lieu fut fixé sur une ville dont le territoire était encore largement occupé par des cultures maraîchères : Créteil, alors que d'autres communes dont Nogent étaient sur les rangs. Huit mois plus tard, la préfecture délivrait ses premières cartes grises et d'identité, et ses premiers passeports.

La première réunion de l'assemblée départementale se tenait dans l'actuelle résidence du préfet, rue des Mèches (voir les témoignages en encadré), puis elle eut pour cadre un bâtiment provisoire dans le parc de cette même résidence avant de pouvoir emménager dans ses locaux définitifs.

Le 1^{er} décembre suivant la période de transition, assurée par le préfet Paul Camus, prenait fin avec la désignation de son premier préfet officiel : Lucien Lanier. En avril 1971, la préfecture ouvrait enfin au milieu de terrains, en friches pour certains. 1971, c'est aussi l'année où les sous-préfectures de L'Haÿ-les-Roses et de Nogent son installées ainsi que les chambres consulaires, le tribunal et l'académie.

Parallèlement, des infrastructures structurelles et de grands équipements sont mis en place. La ligne 8 du métro est prolongée jusqu'à la préfecture et

4 octobre 1967 : naissance du conseil général



Gaston Viens, alors communiste, fut le premier président du conseil général. « La gauche ne pensait pas l'emporter et elle a gagné avec une courte majorité ce qui lui a permis d'avoir 17 conseillers généraux contre 16 à la droite » se rappelle-t-il. Il avait accepté et assumé » cette présidence alors qu'il n'était maire d'Orly que depuis deux ans. « *C'était un peu difficile pour moi, jeune élu, avec une assemblée départementale qui comptait dans ses rangs des anciens conseillers généraux de Paris ainsi que de fortes personnalités de droite, des anciens ou futur ministres.* »

Hélène Luc qui détient le record de durée puisqu'elle y siégea de 1967 à 2004, confirme la surprise de l'élection. « *Nous n'étions pas vraiment prêts... et nous étions tout intimidés.* »

La première séance eut lieu dans ce qui est aujourd'hui la résidence du préfet. « *La réunion s'est tenue dans la salle à manger de la résidence. Comme il n'y avait pas assez de place, il fallait sortir pour discuter avec les autres élus* » se souvient Roland Nungesser. Cette exigüité fait dire à Mme Luc « *C'était intime* ». D'ailleurs, avant la séance elle rapporte que les élus communistes avaient dû se réunir dans un café, à côté, « *et on étaient arrivés tous ensemble. C'était une atmosphère de rentrée des classes.* »

« *Cette séance s'est ouverte de façon un peu curieuse, note Gaston Viens. La droite a essayé de gagner un siège ce qui lui aurait permis de prendre la présidence. Et pour cela, elle espérait rallier à elle Joseph Franceschi qui, bien entendu, n'a pas accepté.* »

« *On avait tout à inventer* raconte Mme Luc. *Bien sûr, nous étions dans la continuité du conseil général de la Seine mais peu d'élus y siégeaient précédemment. On avait à écrire les premières pages de l'histoire du Val-de-Marne.* » Ce n'est pas sans une certaine émotion qu'elle évoque ce 4 octobre 1967. « *Tout de suite après l'élection des vice-présidents, on m'a demandé de rapporter le règlement intérieur qui prévoit notamment les droits et devoirs du président et des conseillers. C'était très compliqué quand on n'a pas d'expérience... et je me vois encore batailler avec Roland Nungesser et Robert-André Vivien.* »

Par la suite, le conseil général allait s'installer dans un bâtiment provisoire, installé dans le jardin de la résidence préfectorale, avant d'emménager dans la préfecture.

Un long travail allait s'instaurer avec Lucien Lanier, le premier préfet de plein exercice. « *Une main de fer dans un gant de velours* » selon Mme Luc. Chacun jouait son rôle et « *les rapports entre nous étaient assez bons. Il nous respectait et soutenait le plus souvent le choix des élus* » rappelle Gaston Viens. A l'époque, le préfet était tout puissant et les élus émettaient des vœux. C'était avant la loi de décentralisation de 1982, c'était une autre époque, autrement dit ça appartient maintenant à l'Histoire.

* 33 conseillers généraux siégeaient dans la première assemblée.

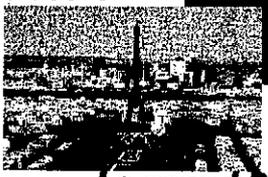
Aujourd'hui, ils sont 49.

la 7 arrive à Villejuif. La ligne du RER A dessert Boissy-Saint-Léger à partir de 1969 et la branche Marne-la-Vallée fonctionne en 1977. Le ventre de Paris est greffé à Rungis. Le centre hospitalier universitaire (CHU) Henri Mondor et l'université sont créés.

Le réseau routier se densifie avec les autoroutes A4 et A86.

Après la désindustrialisation, un nouveau souffle pour l'économie

A l'origine le Val-de-Marne est encore très industrialisé, notamment avec des entreprises du secteur métallurgique comme Facom à Villeneuve-le-Roi ou SKF à Vitry mais la désindustrialisation va frapper de plein fouet dès les années 1970. Les fermetures de SKF et de Kodak-Pathé, à Vincennes, dans les années 1980, ont créé de véritables traumatismes. Le tissu économique et social va s'en trouver profondément transformé. En 20 ans, de 1967 à 1987 les emplois industriels vont désertir le département et passer de 120 000 à 65 000. Alors que le nombre d'ouvriers et celui d'employés de bureaux et de commerces s'équilibraient, aujourd'hui, ils ne sont plus que 20% à travailler en usine. Corrélativement le chômage bondit et



Le grand Paris



touche 12% des actifs à la fin des années 1990, comme dans toute l'Ile-de-France.

Aujourd'hui, le conseil général a d'ailleurs fait du développement économique la clé de voûte de son action ; sans lui pas de politiques sociale, culturelle, éducative... Le dynamisme affiché a favorisé l'arrivée de grandes sociétés comme Orange, Ipsos et Leclerc et permis de faire reculer le chômage à 7,8%. Et les projets se multiplient ; le parc d'activité de la Silic à Rungis et le projet Cœur d'Orly visent chacun le million de mètres carrés de bureaux. Des liens se tissent avec l'étranger pour faire venir des entreprises. C'est le cas de l'Espagne, de la région de Turin ou bien encore de certaines régions de Chine où une importante délégation, composée d'élus et de chef d'entreprise, s'est rendue. Des équipements leur sont tout particulièrement dédiés comme le Centro de negocios, à la Silic, qui est destiné aux sociétés espagnoles. Le département se « vend » aussi en France en participant à des salons importants comme le Simi. Pour se promouvoir, accueillir les entreprises, les conseiller, les aider dans leur croissance... il s'est doté d'un nouvel outil, l'Agence de développement du Val-de-Marne.

Plusieurs de ses pôles d'excellence sont dans le peloton de tête au niveau mondial. Il suffit de citer les secteurs de la santé avec ses hôpitaux, tels que Henri Mondor, l'Institut Gustave Roussy, Charles Foix, et ses grands centres de recherche au premier rang desquels on trouve Sanofi-Aventis, l'agro-alimentaire avec non seulement Rungis mais aussi l'Ecole vétérinaire d'Alfort par exemple, l'image fortement implantée à Joinville et à Bry, l'eau avec des services départementaux très performants et de grandes usines de traitement à la pointe du progrès, à Valenton et à Ivry.

Il est indéniable que notre département possède des atouts à faire valoir d'autant que toutes ces activités sont soutenues par de grands établissements d'enseignement supérieur : Paris XII-Val-de-Marne, Paris VI, Paris XI, l'Ecole normale supérieure de Cachan, des écoles d'ingénieurs en informatique et en électronique... Là aussi d'importants

Les grandes dates d'un jeune département



- 1965** : Création du département
- 1967** : Election du premier conseil général. Création des ZAC.
- 1969** : Les halles de Paris sont transférées à Rungis. Le CHU Henri Mondor entre en service, à Créteil.
- 1970** : Ouverture de l'université Paris XII à Créteil.
- 1971** : Inauguration de la préfecture et de l'hôtel du département. Ouverture d'Orly Ouest.
- 1973** : La ligne 8 du métro est prolongée jusqu'à Créteil.
- 1978** : Premier Festival du film de femmes, à Créteil.
- 1984** : Schéma directeur des transports et de la voirie.
- 1985** : Premières Rencontres départementales de la solidarité en faveur des personnes en difficultés.
- 1986** : Le Serval, premier réseau, en France, de transport public départemental pour handicapés prend la route. Les collèges passent sous la responsabilité des départements. En 20 ans une quarantaine d'établissements construits, reconstruits ou rénovés.
- 1987** : Lancement de Parcival, système de gestion automatique de la circulation.
- 1988** : Les travaux du Trans-Val-de-Marne démarrent.
- 1990** : Création de l'aide à la demi-pension pour les collégiens.
- 1991** : Sons d'hiver pousse ses premières notes.
- 2001** : Création du Festival de l'Oh !
- 2003** : Mise en service de Val'Ecoute, système de télé-assistance pour personnes âgées et handicapées fonctionnant 24h/24.
- 2004** : Création de l'agence de développement du Val-de-Marne.
- 2005** : Election du premier conseil général des collégiens. Ouverture de la Maison départementale des handicapés. Le conseil général reçoit le ruban du développement durable pour son action en faveur de l'environnement et de l'éducation.
- 2006** : Le projet de métro Orbival est sur les rails.
- 2007** : Réaménagement des bords de Seine. Le Val-de-Marne compte 337 ha d'espaces verts, il en avait 37 lors de sa création. Signature d'une charte de partenariat entre le conseil général et les chefs d'entreprise.



projets vont sortir des tiroirs ; nous pouvons citer le lycée international, qui sera construit à la limite de Bry et de Noisy-le-Grand, un Sciences Po bis, qui serait une école de plein exercice, devrait s'installer à Créteil.

Des bidonvilles aux HLM de qualité

Dans le domaine du logement, beaucoup a été fait. Les bidonvilles ont disparu, celui de Champigny où s'entassaient une dizaine de milliers de personnes, en majorité des Portugais, était le plus grand, d'ailleurs un document publié au Portugal le recensait comme « *une des cent plus grandes villes portugaises du monde.* »

Aujourd'hui, l'habitat a bien changé et les priorité aussi. La qualité architecturale, l'impact sur l'environnement, le bien-être sont au cœur des préoccupations. Limeil-Brévannes va d'ailleurs construire un quartier écologique, extrêmement novateur, du nom de Quartier de temps durables qui s'annonce comme un des plus importants d'Europe.

Le tissu urbain s'est modifié et continue sa mutation à coups de ZUP à Arcueil, Cachan, Créteil, Fontenay, Ivry par exemple, de ZAC comme celles en cours à la Pointe du lac (Créteil), à Pompadour (Valenton), et de restructurations de centres-villes telles qu'à Arcueil, Choisy-le-Roi, Ivry, Villejuif.

Corrélativement, de grands centres commerciaux s'installent, souvent à la périphérie des villes : Créteil Soleil, Pince Vent à Ormesson, Fontenay-sous-Bois, Bonneuil, Charenton, Ivry... Belle Epine, à Thiais est présentée comme le plus grand d'Europe continentale. Une nouvelle génération, répondant à de nouvelles aspirations, de nouvelles attentes et de nouvelles habitudes de consommation fait actuellement son apparition, c'est la Vache noire à Arcueil, Village Belle Epine à Thiais et le futur centre commercial du Kremlin-Bicêtre en cours de construction sur la ZAC Géo, à l'emplacement d'une ancienne usine de charcuterie.

Une vie culturelle plurielle

La culture qui était quasiment inexistante est maintenant très présente avec de grands équipements prestigieux. Tout le monde connaît la Maison des arts de Créteil, le Mac/Val (Musée d'art contemporain du Val-de-Marne) à Vitry, le Centre national d'art dramatique à Ivry, le pavillon Baltard à Nogent. La danse aura bientôt ses locaux à Vitry.

Dans le même temps les manifestations se sont multipliées. Certaines d'entre-elles ont une importance nationale voire internationale. La Biennale internationale de poésie est la plus grande manifestation de ce type au monde. On peut citer encore le Festi'Val-de-Marne, pour la chanson, Ciné junior,

le Festival du film de femmes, L'œil vers..., pour le cinéma, Sons d'hiver, pour la musique. Le théâtre, la danse et même la marionnette ne sont pas oubliés. Des écrivains reçoivent également des aides pour écrire des livres pour adultes ou pour enfants puisque chaque année les nouveaux petits Val-de-Marnais reçoivent leur livre de naissance afin de leur donner le goût de la lecture. Le Val-de-Marne, là aussi, a défriché le terrain en créant le premier service culturel départemental de l'Hexagone et il a mis sur pied une structure départementale d'accueil de tournage de films.

Le sport n'est pas en reste avec, notamment, les Jeux du Val-de-Marne.

Notre département, comme les autres de la petite couronne était une création artificielle mais, le temps aidant, il a acquis une véritable personnalité grâce aux femmes et aux hommes qui, à tous les niveaux, ont œuvré à sa construction depuis quarante ans. Aujourd'hui, nous pouvons dire le Val-de-Marne existe, je l'ai rencontré.



Le Val-de-Marne, terre de projets

par Bruno Tranchant

Le département du Val-de-Marne a engagé, depuis longtemps déjà, une réflexion sur son avenir économique qui va bien au-delà du déséquilibre est-ouest et s'inscrit dans une logique d'équilibre et d'aménagement.

« Passer d'une culture de l'adaptation sous contrainte à une culture collective de l'anticipation ». La formule est de Jean-Louis Levet, économiste et directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES).

Les Val-de-marnais pourraient se l'approprier tant elle décrit l'exigence qui est la leur en matière de développement. Loin de la caricature qui tend à dessiner une région francilienne divisée entre territoires riches, à l'ouest, et pauvres, à l'est. Et ce, même si l'activité économique domine à l'ouest, et que l'est a beaucoup contribué à l'effort de construction de logements, contraignant ainsi plusieurs millions de franciliens à traverser la région de part en part.

Territoires de projet

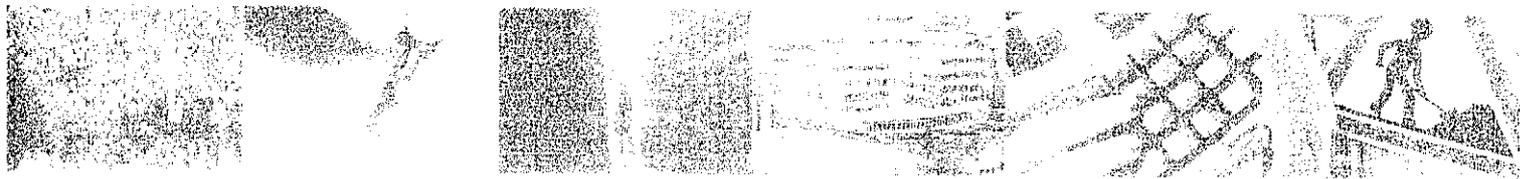
Au-delà de ce déséquilibre qui se manifeste par un déplacement incessant de l'emploi vers la grande couronne et de la difficulté pour le département à fixer les catégories sociales intermédiaires, le département s'est singularisé par des dynamiques territoriales fortes.

L'Assemblée générale du Conseil de développement du Val-de-Marne du 9 mars dernier n'a à cet égard pas manqué de pointer certaines idées reçues. Exemples à l'appui. La Vallée scientifique de la Bièvre soutient ainsi un projet d'aménagement et de développement sur le renforcement du pôle santé, au profit d'un meilleur maillage du territoire et de ses composantes dans le cadre d'un concept de « campus urbain » promis à un bel avenir. Classée au rang de priorité par le Conseil général, la Région et l'État, l'opération d'intérêt national Orly-Rungis/Seine-Amont, joue pour sa part un rôle capital en matière d'équipement et d'activité économique. Au même titre que le pôle de Créteil dans la Plaine centrale qui entend conforter le rôle de chef-lieu de la préfecture et de son parc tertiaire dans l'économie francilienne.

D'autres initiatives suffisent à démontrer la singularité du territoire : les Hauts du Val-de-Marne, situés en limite du cœur de l'agglomération francilienne, ont manifesté depuis longtemps déjà la volonté d'une plus forte intégration au sein des dynamiques de développement régional. De même, le Plateau briard témoigne d'une volonté de trouver un juste équilibre entre espace urbain et résidentiel et activités agricole.

Le polycentrisme comme parti d'aménagement

Une priorité politique anime l'ensemble des acteurs : le rééquilibrage est-ouest. Or, le SDRIF s'appuie sur une logique de spécialisation et un cœur d'agglomération renforcé. D'où la nécessité, pour le département, d'inscrire sa stratégie de développement dans un cadre collectif. Ce n'est donc pas tant en termes de divisions qu'en matière de répartition des bassins de vie qu'il convient de conduire la réflexion, en incluant des transports efficaces, sécurisés et ponctuels, des logements pour tous, des emplois, des loisirs et un environnement de qualité. « C'est pourquoi le groupe socialiste a, dès 2004, insisté sur l'impérieuse nécessité d'affirmer le polycentrisme comme parti d'aménagement, souligne Jean-Paul Planchou, vice-président du Conseil régional d'Île-de-France. Et nous sommes satisfaits de constater que le SDRIF tranche clairement en faveur de cette option. »



Le rééquilibrage du territoire est une priorité qui fonde l'engagement de l'exécutif socialiste.

Avec plusieurs objectifs à la clé : lier logements et activité économique, améliorer et remodeler l'offre de transports, garantir à tous un environnement de qualité. Le premier défi répond à une urgence sociale. Le SDRIF doit aboutir à la construction de 60 000 logements par an. Ce qui transite par un ambitieux programme de construction, la définition d'une géographie de la production, la diversification de l'offre et l'amélioration de l'existant.

Le Conseil général du Val-de-Marne mène depuis plusieurs décennies une politique volontaire de réhabilitation et de soutien à la construction en dépit d'une crise de l'habitat qui s'est amplifiée au cours des dernières années. « Nous comptabilisons ainsi près de 50 000 personnes sur les listes d'attente et consacrons des sommes de plus en plus importantes à l'hébergement précaire de familles sans logement », reconnaît son président, Christian Favier. Avant de pointer ces communes qui « s'autorisent, sans réelle sanction, à ne pas respecter la loi de solidarité et de renouvellement urbain, bafouant ainsi leur obligation de 20 % de logements sociaux. » « Pour poursuivre notre effort en matière de réhabilitation, nous avons dû cesser de conditionner notre intervention à celle de l'État », ajoute

l'intéressé. « Sur la période 2006-2010, nous avons doublé notre effort financier, pour atteindre 126 M €. Pour que cette politique puisse aboutir, il faudra que l'État fasse lui-même un effort sur le plan du foncier, et qu'il mette à disposition, au titre de nouveaux projets urbains, les terrains d'emprise dont il est propriétaire à l'est du département, sur l'ancien projet routier de voie de desserte orientale. Des projets du même ordre, incluant des logements sociaux, pourraient être menés dans le cadre de l'opération d'intérêt national (OIN) qui se met en place sur le territoire de Seine-Amont ».

L'épineuse question de l'habitat et des transports

Que faire pour résorber les inégalités entre ces communes qui s'exonèrent de tout effort et celles qui supportent l'essentiel du travail de solidarité ? « Nous avons fait le choix de la densification plutôt que celui de l'étalement urbain, prévient Jean-Paul Planchou. La priorité doit être l'accès de tous aux équipements et aux transports. » Lesquels constituent autant un impératif économique que social et environnemental, au service d'une logique de rééquilibrage. Le SDRIF suggère, en particulier, la création de lignes de métros, de tramways, de voies ferrées, de transports en commun en site propre qui relèvent du bon sens. Mieux, il défend le projet ferré ARC EXPRESS censé améliorer les transports de banlieues à banlieues.

Le Conseil général a défini son propre Schéma départemental d'aménagement au terme d'une large concertation des acteurs économiques et institutionnels, avec la population. Il constitue sa contribution à la révision du SDRIF. Sans oublier les grands projets de transport qu'il entend mener à bien : prolongement de la ligne n° 8 du métro, TVM, tramway Villejuif-Athis-Mons, TCSP Pompadour-Sucy-Bonneuil... Ou bien encore le projet de métro en rocade en première couronne, ORBIVAL, destiné à améliorer sensiblement le transport de banlieue à banlieue. C'est bien avec ces infrastructures qui permettent le développement économique et la création de richesses, que la redistribution et la correction des inégalités sociales peuvent et doivent s'opérer.

Dernier grand défi : l'environnement. « Notre ambition est de faire de la région Île-de-France la première Eco-Région d'Europe, justifie Jean-Paul Planchou. Il ne s'agit plus seulement de « préserver », mais d'envisager des espaces verts au cœur des zones les plus denses, d'améliorer et de valoriser les ressources naturelles dans les territoires les plus éloignés du cœur de l'agglomération ».





Le grand Paris



L'heure de vérité a sonné !

par Bruno Tranchant

L'enquête publique sur le schéma directeur d'aménagement de l'Île-de-France (SDRIF) s'est ouverte à la mi-octobre.

C'est sans aucun doute la plus grande consultation jamais lancée en France. 11 millions de Franciliens ont été invités, ainsi, à se prononcer sur ce document d'urbanisme qui fixe les orientations pour les trente ans à venir sur des questions aussi importantes que le logement, les transports publics, les pôles de développement et d'emploi ou la préservation de l'environnement

Plus qu'un objectif, un défi. La révision du SDRIF, soumise à enquête publique cet automne, doit être l'occasion de « traduire une véritable ambition politique pour l'Île-de-France et d'inventer un nouveau modèle métropolitain », selon les propres termes de Jean-Paul Huchon, président de l'exécutif régional. « Les enjeux sont considérables, prévient l'élu, puisqu'il s'agit, d'une part, de la place de la région parisienne en Europe, dans un contexte de vive compétition entre les grandes métropoles, mais aussi de l'amélioration des conditions de vie des Franciliens, dans une réelle optique de développement durable. »

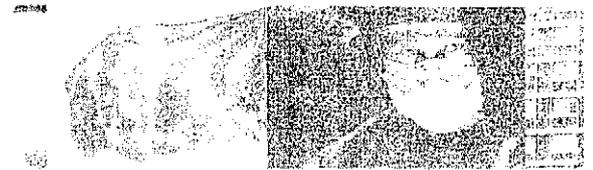
Renforcer l'attractivité économique du territoire

« L'existence des pôles d'excellences doit être affirmée, et les projets visant à renforcer l'attractivité économique de la région soutenus », poursuit-il. Avant d'insister sur l'importance du développement du pôle aéroportuaire Paris-Charles-de-Gaulle et du projet CDG Express. Sans oublier le plan de renouveau du quartier d'affaires de la Défense, l'extension d'un pôle scientifique « de niveau mondial » autour du plateau de Saclay, les opérations d'intérêt national d'Orly-Rungis Seine Amont et de Seine

Aval, ou bien encore la poursuite du développement de la Plaine de France. « L'attractivité du territoire dépendra également de sa capacité à attirer une population en adéquation avec les besoins du développement économique, ajoute Jean-Paul Huchon. Pour cela, il est indispensable de répondre concrètement aux besoins des Franciliens et d'atteindre l'objectif de production courante de 60 000 nouveaux logements par an pour permettre, à terme, aux quelque 343 000 demandeurs de trouver un toit. À défaut, une part toujours plus importante de la population francilienne, principalement les classes moyennes et modestes, se verra contraindre de résider dans les régions limitrophes, accentuant ainsi les phénomènes de périurbanisation. »

Bras de fer politique

Soucieux de tirer la couverture à lui, le chef de l'État n'a cependant pas hésité à remettre en cause la légitimité du SDRIF, en émettant de vives critiques sur les projets élaborés par la Région. François Fillon a même demandé cet été à Jean-Paul Huchon de surseoir à l'enquête publique et exigé une réflexion avec l'État et les collectivités pour élaborer un projet qui irait dans le sens des préconisations de Nicolas Sarkozy. « C'est une bataille politique contre le SDRIF, contre la région Île-de-France et contre le travail que nous avons mené depuis trois ans à laquelle se livre le gouvernement aujourd'hui », déplore Jean-Paul Planchou, vice-président du Conseil régional. La droite cherche ainsi



à déstabiliser l'opposition, à diviser les collectivités de gauche et à isoler l'exécutif régional. « *L'heure n'est plus au débat technique, mais à la défense d'un projet politique pour la région qui allie solidarité sociale et territoriale, dynamique économique et exigence environnementale* », assène l'édile socialiste.

L'État a depuis reconsidéré sa position, confirmant le lancement de l'enquête publique et la poursuite d'adoption du schéma directeur. Après avoir encouragé la Région dans cette entreprise, il a emboîté le pas du président de la République, soucieux de vider le schéma de son contenu, à seule fin de fragiliser l'exécutif socialiste.

Lequel paraît plus que jamais décidé à s'approprier le débat et à formuler des propositions pour éviter de se voir imposer un quelconque diktat de la part du gouvernement.

L'enjeu est de taille, d'autant que la création d'une entité regroupant la capitale et les communes alentour est inimaginable en l'absence d'une vaste concertation avec les élus. Les questions à discuter sont d'ailleurs nombreuses : quel périmètre géographique pour ce Grand Paris que l'hôte de l'Élysée

appelle de ses vœux ? Quel mode de gouvernance ? Quelles compétences ? Quel partage de la richesse au cœur d'une agglomération où se côtoient villes prospères et villes pauvres ? Autant de questions qui engagent l'avenir de la Région et de la métropole parisienne. Mais ne nous y trompons pas. Sous couvert de revoir l'« *organisation des pouvoirs publics en Île-de-France* », tout en déplorant que « *Paris [soit] la seule agglomération de France à ne pas avoir de communauté urbaine* », Sarkozy cherche clairement à reprendre la main.

Conférence Métropolitaine

Question essentielle, en vérité, à l'heure où Paris et les trois départements de la petite couronne (Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis) qui l'entourent forment une mosaïque qui ne permet pas, pour l'heure, de traiter à la bonne échelle des problèmes aussi essentiels que l'habitat, les déplacements ou le développement économique. « *En juillet 2006, une Conférence Métropolitaine a été créée à Vanves par 42 élus qui ont répondu à l'appel lancé par la mairie de Paris, le président de la Région et une quinzaine de maires de toutes tendances politiques, tempère Pierre Mansat, adjoint au maire de Paris chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Île-de-France. La Conférence est un lieu structuré d'échange et de consensus. Un lieu certes non décisionnel, mais*

qui, du fait de sa composition, grâce à un simple avis produit des actes. Ainsi, par exemple, l'affirmation de la priorité de la construction d'un métro en rocade en petite couronne a conduit à son inscription définitive dans le SDRIF et au déblocage de crédits d'étude. » Les précédentes séances ont traité des déplacements et du logement. La rencontre suivante a abordé l'enjeu du développement économique et de l'emploi. « *Sarkozy a pu faire ses déclarations sur le Grand Paris parce que la Conférence métropolitaine avait intellectuellement préparé le terrain, estime Pierre Mansat. Ses débats ont acté le fait qu'il existe des problèmes et des enjeux communs pour les villes du cœur de l'agglomération.* »

Pertinente ou non, la création d'un Grand Paris pose clairement la question du devenir des autres collectivités. Si nombre d'élus se disent ainsi favorables à la suppression des quatre départements centraux (75, 92, 93 et 94), d'autres, tel Jean-Paul Huchon, plaident pour une intercommunalité à minima avec des syndicats de communes travaillant sur des problématiques particulières comme le logement, les transports, le traitement des eaux ou les ordures ménagères. « *L'objectif du gouvernement est de casser Paris et la région tenus par le PS et de dessiner une intercommunalité qui donnerait le pouvoir à la droite* », observe toutefois Jean-Paul Huchon, en guise d'avertissement.





Le grand Paris

Bâtir un territoire de référence

par Serge Lagache

Les lois de décentralisation ne sauraient souffrir la moindre exception, comme ce fut malheureusement le cas en 1994 lors de l'élaboration, par l'État RPR, du Schéma directeur d'Île-de-France (SDRIF), validé alors sans la moindre concertation avec les élus. Si la loi du 4 février 1995 a donné la compétence à la Région, il aura fallu patienter longtemps avant qu'un document de référence n'alimente le débat.

La révision du SDRIF, soumis cet automne à enquête publique, a reçu l'approbation d'un très grand nombre de collectivités auxquelles sont venus se greffer cinq départements sur huit. L'actuelle majorité gouvernementale ne saurait donc apposer son veto au projet au nom de prétendues raisons politiciennes.

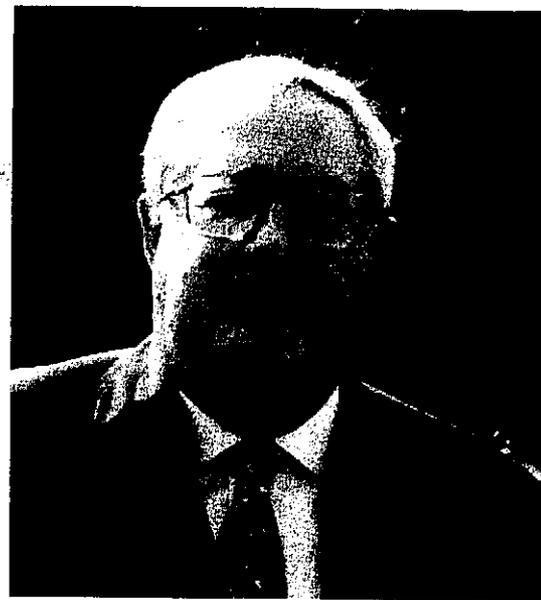
Le Chef de l'État et le Premier ministre n'ont pas vocation à imposer leur diktat aux collectivités contre l'avis de la majorité régionale.

L'État UMP, qui n'a pas respecté le contrat de plan et se désengage dans les domaines du transport, de la construction sociale et de

l'environnement, ne saurait donc remettre en cause la légitimité du Schéma directeur.

Le 26 juin dernier, le président de la République exposait une vision de l'Île-de-France profondément différente de celle portée par Jean-Paul Huchon et son équipe. Dans cette intervention prononcée à Roissy, il a clairement remis en cause la légitimité du SDRIF et émis de vives critiques à l'égard des projets élaborés par la Région. Début juillet, le ministère de l'Écologie se montrait particulièrement réservé sur les projets environnementaux définis dans ce cadre. Le 13 juillet, François Fillon adressait même un courrier à Jean-Paul Huchon lui demandant de surseoir à l'enquête publique et exigeant de la Région une réflexion avec l'État et les collectivités franciliennes pour l'élaboration d'un projet nouveau qui irait dans le sens des préconisations émises par Nicolas Sarkozy.

C'est oublier que le SDRIF porte une ambition. Et qu'il s'inscrit dans la tradition volontariste de Paul Delouvrier qui s'est efforcé de répondre aux défis du 21^e siècle pour faire de l'Île-de-France un territoire de référence en matière de solidarité, de performance économique et de développement durable. Ce



Serge Lagache, Sénateur,

Directeur de la rédaction de « Echanges et Opinions »

document est un instrument de lutte en faveur de l'égalité sociale et territoriale, par l'aménagement volontaire d'un rééquilibrage spatial.

Oui à la concertation avec l'Etat, non à une orientation partisane faisant fi de la réduction des inégalités sociales et territoriales ! Le SDRIF fait le choix d'une ville compacte offrant une nouvelle qualité de vie urbaine, dans laquelle il sera possible de vivre, travailler, se ressourcer et se divertir, tout en écourtant les temps de transports. Il vise cinq objectifs fondamentaux : construire 60 000 logements par an pendant 25 ans, doter la métropole d'équipements et de service de qualité, valoriser les ressources naturelles et l'environnement, stimuler l'emploi et l'activité économique, promouvoir une nouvelle politique de transport. Trois défis sont proposés aux Franciliens : favoriser l'égalité et la cohésion sociale et territoriale, anticiper les mutations (changement climatique...), développer le dynamisme économique de la Région.

Ce dossier spécial a pour but de restituer le problème politique dans sa globalité.





Un entretien avec Laurent Davezies

Economiste

Reconcentrer les activités pour dynamiser la région

Propos recueillis par Guillaume Fleg

Nous avons rencontré Laurent Davezies lors d'un entretien à bâtons rompus. Ce ne fut pas une interview mais plutôt un échange.

Iconoclaste, il est revenu sur certaines idées reçues et il ne craint pas d'aller, s'il l'estime nécessaire, à contre-courant de la pensée unique. Enfin, il n'hésite pas à mettre le doigt là où ça fait mal et à désigner les responsables.

Je suis étonné de voir la surexcitation sur le Grand Paris. En revanche, je sais ce qu'est le Petit Paris et je suis assez sévère sur sa programmation, la façon de la traiter ainsi que sur la question de son insertion dans son environnement. C'est un des enjeux majeurs, notamment, de la Grande Couronne.

Le bilan économique à Paris est épouvantable. On a perdu de 165 000 à 210 000 emplois dans les années 1990. En 2000-2006 on en a encore perdu 60 000 autres et il continue à s'effondrer. En 16 ans, il en a donc disparu 260 000 environ, ce qui a déclenché, bien évidemment, des conflits.

Il y a un débat très important au sein de la municipalité parisienne. Quant un million de personnes viennent travailler dans la capitale, on ne peut pas gérer pour les seuls Parisiens. On peut justement parler à ce propos de démocratie du sommeil...

... On vote là où on dort mais pas là où on travaille et où on vit une grande partie de son temps !

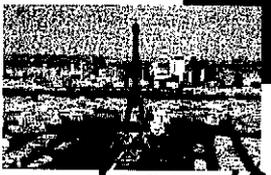
Ça pose un problème de fond : la politique de la ville ne doit-elle s'exercer qu'au seul bénéfice de ses habitants ?

La question mérite d'autant plus d'être posée que ce n'est plus la taxe professionnelle (TP) qui fait vivre Paris mais la taxe d'habitation.

Delanoë dit que la population s'accroît, je pense que c'est faux ! Le recensement de 1999 a été mal fait. De 1900 à 1999 Paris a perdu des habitants à chacun d'entre eux et la baisse continue. Parallèlement, on s'obstine à faire une politique dont on refuse de voir qu'elle puisse faire perdre des emplois. On a pénalisé les activités dans la capitale.

Les Verts veulent répartir l'emploi dans toute la région comme les habitants. On revient au Moyen Age et pour l'environnement c'est catastrophique. L'Île-de-France est malade du cœur et on lui bouche les artères. Il est devenu impossible de stationner dans Paris pour ceux qui sont établis en dehors. Ainsi, les cartes qui permettent de le faire ne sont délivrées par la mairie qu'aux seuls Parisiens. Par exemple, un plombier installé en banlieue aura les plus grandes difficultés à intervenir dans la capitale. C'est une façon de se réserver les emplois. Le diable se cache dans les détails.

La Ville a empêché les automobilistes d'entrer. Conséquence : le nombre de



Le grand Paris



scooters a explosé. Et la préfecture leur met des PV. Du coup, leurs conducteurs sont furieux après la mairie et la préfecture n'est pas mécontente de cet effet boomerang.

Un avocat de la concentration

Laurent Davezies s'inquiète du dépérissement économique de Paris.

Il n'y a pas de grues. C'est un signe. On peut facilement y transformer un lieu d'activité en logements mais pas le contraire d'où, pour une partie, la croissance des Hauts-de-Seine, un peu celle de la Seine-Saint-Denis et très peu celle du Val-de-Marne dont la moitié des actifs va travailler en dehors du département, et son explosion dans la grande couronne qui en a entraîné une autre, celle de la pollution car les gens vont y travailler en voitures. Avant, les moteurs de l'activité étaient concentrés sur Paris où on venait travailler par les transports en commun et surtout en métro, et maintenant les 3/4 sont en banlieue où on se déplace en voiture.

Cette situation a aux yeux de Laurent Davezies une autre conséquence importante à laquelle on ne pense pas de prime abord.

Elle nuit au marché de l'emploi qui s'effondre à Paris. Avant, c'était facile de trouver un emploi dans la capitale grâce à sa facilité d'accès. Mais aujourd'hui, il est impossible à une personne vivant dans le 9-3 d'aller travailler dans l'Essonne. La

fonction sociale de la concentration du travail sur Paris était un atout majeur. Ce n'est plus le cas et c'est très pénalisant d'autant que les plus touchés sont ceux qui se trouvent dans le bas de l'échelle sociale.

20 % des plus pauvres se trouvent maintenant projetés vers l'extérieur où il n'y a pas de transports collectifs et ils n'ont pas les moyens d'acheter une voiture. Leur accès à l'emploi s'en trouve fortement pénalisé. En revanche, le nombre de cadres habitant la Petite Couronne et allant travailler à Paris augmente. Regardez Saint-Cloud par exemple.

Donc... les transports en commun sont faits aujourd'hui pour les riches.

L'étalement et la mobilité

En Ile-de-France, on déplore toujours l'étalement urbain avec ses effets sur l'emploi, le logement... Pour y faire face, il faut créer des transports. Nous n'aurons pas dans les 30 années à venir le même étalement qu'au cours des 30 ans passés.

Laurent Davezies s'oppose à l'étalement de l'emploi conçu comme une équité partagée.

Quand on concentre les emplois, c'est toujours acceptable et on peut faire des transports rentables. Pour cette raison, il faut tenir l'emploi au centre, c'est plus facile. Par contre, il faut faire péter

les freins à la mobilité résidentielle. Quand Sarkozy dit « tous les Français propriétaires », je suis contre car c'est un frein à la mobilité. A ce propos les droits de mutation sont un frein considérable à la mobilité résidentielle. Par ailleurs, si je quitte mon logement social de Melun pour aller travailler à Cergy, je suis mort. C'est là encore un frein majeur à la mobilité. Pour s'en affranchir, il ne faut pas attribuer le logement mais le droit au logement. Tout ça, ce sont des problèmes d'agglomération et pas de ville « *Personne ne reprend mes propos* » surtout quand ils dénoncent le rééquilibrage qui va dans le sens d'un plus grand étalement.

Comment ça se passe à l'étranger ?

On nous parle d'ailleurs et on nous cite des exemples à l'étranger mais les problèmes y sont aussi considérables sinon plus.

Madrid a construit ses nouveaux transports mais, corrélativement, les gens ne peuvent plus se loger.

Il y a quelque temps, le Financial Times écrivait à sa une que Paris était plus efficace que Londres incapable de créer des transports publics. Il déplorait aussi une pénurie de main d'œuvre dans certains quartiers à cause de l'étalement considérable de la ville. Bien que notre situation soit meilleure que celle de la capitale britannique elle se dégrade néanmoins. Heureusement pour les Anglais que Londres a la finance.

Laurent Davezies souhaite une organisation du pouvoir « capable de faire des arbitrages et de discriminer »

Une politique régionale à l'envers

Ce qui se joue dans cette agglomération c'est 30% du PIB français et beaucoup de pays ne l'ont pas.

Le périmètre qu'il faut maîtriser, celui sur lequel il faut penser et agir, c'est la région.

L'Ile-de-France est pénalisée. Depuis 20 ans elle travaille plus pour gagner moins. Depuis 2001, le PIB de la province augmente plus que celui de la région capitale pour la simple raison que nous ne sommes pas dans un schéma classique où la production crée du PIB mais dans un modèle différent où il est généré les mécanismes de formation du revenu non liés à la production locale ou régionale (salaires publics, retraites, prestations sociales... etc). Il faut faire la politique régionale à l'envers et l'Etat doit l'aider au maximum.

Qui est Laurent Davezies ?



Laurent Davezies enseigne l'économie et le développement territorial dans les DESS et DEA de l'Institut d'urbanisme de Paris, à l'université Paris-Val-de-Marne, ainsi qu'en licence de géographie à Paris 1 et en quatrième année de Sciences-Po.

Il est également expert indépendant. Ses travaux portent essentiellement sur les politiques régionales, urbaines et de développement économique local ainsi que sur les politiques financières publiques, aussi bien en France que dans les pays industriels ou en développement.

A ce titre, il travaille comme chercheur ou consultant pour des institutions françaises et étrangères (Datar, différents ministères, des communautés d'agglomération comme celle de Londres, des gouvernements tels que ceux de la Suède, du Danemark et du Portugal...) et pour des organisations internationales comme la Banque mondiale, l'Union européenne ou l'OCDE.

Il a mené de nombreux diagnostics territoriaux pour le compte de collectivités territoriales notamment Paris, le Nord-Pas-de-Calais et le Pays basque. Il a été désigné par le Conseil des ministres européens pour représenter la France dans le groupe en charge de l'établissement de deux chapitres du Schéma de développement de l'espace communautaire.

Il est aujourd'hui membre, entre autres, du conseil de développement de la ville de Paris, du Commissariat au plan, du conseil de prospective de la Datar.



Le grand Paris



Un entretien avec Daniel Behar

Géographe

« Le Grand Paris au sens d'une institution me semble inadapté »

Propos recueillis par Guillaume Fleg

Daniel Behar confie volontiers que les territoires qui le passionnent le plus sont ceux qui se situent là où il y a le plus d'enjeu.

Inutile de dire que l'Ile-de-France avec le Sdrif et le Grand Paris aiguise son intérêt. Il nous l'a fait partager lors d'une réunion au cours de laquelle il a évoqué la région, sa gouvernance, le rééquilibrage est-ouest... et les mutations qui se sont opérées depuis 40 ans. Le tout avec une approche originale.

Avec le Sdrif et le projet de Grand Paris, il considère que nous nous trouvons face à une ambiguïté avec, à la fois, une exception francilienne et une banalisation avec une communauté urbaine, comme pour une ville de province.

Alors pourquoi parle-t-on aujourd'hui de Grand Paris et quels en sont les enjeux ?

Il existe des communautés urbaines depuis 40 ans et leur réussite est liée à leur gestion technique, notamment celle des grandes infrastructures et des réseaux. Lille, Bordeaux, Lyon, par exemple, ont obtenu des résultats efficaces sur ce plan là mais pas sur les autres. On a fondamentalement un bilan technique.

Sur l'Ile-de-France, la stratégie de développement doit s'attacher à traiter les inégalités. Pour y parvenir, on n'a pas besoin de l'héritage de l'ancien département de la Seine, on a déjà les outils en place. Les départements fonctionnent comme des prestataires, plutôt efficaces, venant compléter les grandes institutions. Du point de vue technique, le paysage est assuré.

Alors, a-t-on besoin d'une grande instance ?

Je n'en suis pas sûr. La question, c'est le leadership, c'est l'enjeu métropolitain. Il existe une école métropolitaine. Du point de vue de la gouvernance, nous assistons à une évolution radicale, depuis moins de 10 ans. Nous avons eu une gestion par le haut avec l'Etat et aujourd'hui, nous nous trouvons dans une dynamique de gestion par le bas.

Une dynamique de transformation par le bas

Cette évolution présente cinq aspects importants.

1/ Nous assistons à une montée en puissance des intercommunalités et on change d'échelle. Nous n'avons pas la même problématique qu'en province. C'est normal qu'elles soient politiques, ce sont des intercommunalités de clubs économiques. C'est le cas du Val-de-Bievre qui a un profil socio-économique. La question que nous sommes amenés à nous poser c'est comment on fabrique du local dans une métropole.

2/ Les départements ont changé radicalement de nature et se trouvent en première ligne. Doivent-ils se techniciser en devenant des super agences ou développer leur rôle d'interface en fabriquant un puzzle intermédiaire, décalé, très intéressant.

Qui est Daniel Behar ?



Daniel Behar est de ceux qui portent plusieurs casquettes : géographe, professeur associé à l'Institut d'urbanisme de Paris – Université Paris XII Val-de-Marne, enseignant à l'École nationale des Ponts et Chaussées et directeur de la coopérative Acadie.

Après avoir travaillé longtemps sur la politique de l'habitat et celle de la ville, il intervient davantage aujourd'hui sur les enjeux du développement local, de la cohésion et de la gouvernance territoriales.

Ses travaux récents portent sur la territorialisation des politiques publiques, la contractualisation territoriale (animation de l'opération sites témoins et évaluation nationale des contrats d'agglomération – Datar), la métropolisation et l'avenir des villes moyennes.

On lui doit également l'élaboration de plusieurs projets de territoire notamment pour le compte de Métropole normande (Caen / Rouen / Le Havre), de conseils régionaux comme celui du Languedoc-Roussillon ou du Nord-Pas de Calais et de diverses collectivités locales.

3/ Les démarches interterritoriales se sont multipliées. Les élus passent des accords à tous les niveaux. C'est par exemple, les échanges qui s'opèrent entre le Val-de-Marne et l'Essonne sur Orly. Il existe une logique d'ajustement du puzzle.

4/ La région est aujourd'hui à la moitié du chemin. Avec le Sdrif on fabrique une grille de lecture dans laquelle les élus entrent. Pendant 40 ans on a eu une grille de lecture des années 1960 avec les dualités gaullistes-communistes,

Paris-banlieue et est-ouest. Le Sdrif en propose maintenant deux autres, basées sur les zones denses et les faisceaux. L'équité territoriale passe d'ailleurs par ces derniers. La région a engagé un processus totalement novateur. Le problème, aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas de stratégie de mise en œuvre avec des arbitrages.

5/ L'Etat qui est sorti par la porte est revenu par la fenêtre. Il a abandonné sa prétention de vouloir tout organiser. En matière de production de logements, par exemple, il fixe le chiffre et pour

le reste c'est « débrouillez-vous. » Globalement, nous avons une dynamique de transformation par le bas qui est en train de s'opérer. Et les questions c'est comment on peut comprendre le processus et comment on peut l'accélérer, le booster.

« On est sur un modèle d'arrière-garde »

Toutes les hypothèses de type Grand Paris, au sens d'une institution, me semblent inadaptées. On est sur un modèle d'arrière-garde, issu des années 1960. Ça revient à lancer un pavé dans une mare.

« Il n'y a pas de grande métropole sans institution métropolitaine. Si on crée une grande institution qui pilote tout ça, tous les problèmes seront réglés. » C'était séduisant il y a 30 ans. On peut même imaginer, qu'à terme, la fonction de leadership de l'institution régionale s'atténue.

Et il met en perspective l'Ile-de-France et le reste de l'Hexagone. La France est un petit pays avec une grande capitale. L'étage du dessous est très loin.

A propos du rééquilibrage est-ouest, probablement le plus fameux serpent de mer francilien, il professe une opinion dérangeante qui prend à rebours les prises de position habituelles.

Le rééquilibrage à l'est est une fiction. Depuis 40 ans on a tout fait



Le grand Paris

et on n'y arrive pas. Une métropole fonctionne par polarités.

Nous avons trois moteurs métropolitains : les Hauts-de-Seine, économiquement libérales, le nord qui fusionne le libéralisme et l'action publique avec des investissements* comme Roissy et le Grand Stade de France, et le sud, très mixte, où nous avons une économie de la connaissance.

L'est fonctionne sur le résidentiel ? C'est un wagon qui a des potentialités de développement économique. Je ne crois pas à la stratégie des pôles de compétitivité. Il faut faire fructifier les activités de loisirs et les services qui y sont liés ainsi que le BTP. Il faut passer par le résidentiel pour développer l'emploi.

Après avoir évoqué les transports, « plus efficaces au sud et à l'ouest », il survole le marché du travail qui « n'est pas tuiilé » à l'est. Enfin, il ne pouvait pas ignorer ce que nous appelons, improprement, les villes nouvelles. « Paul Delouvrier parlait de pôles urbains secondaires et pas de villes nouvelles ce qui impliquait une équivalence emplois-actifs mais ne signifiait pas pour autant le plein emploi des résidents à proximité de leur domicile ».

Et Daniel Béhar de conclure en insistant sur le fait que les territoires ne sont pas des entreprises et qu'ils doivent jouer sur les effets de systèmes de niches.



Christian Devillers

Architecte - Urbaniste

Pour un gouvernement de l'agglomération parisienne

Paris reste une des capitales les plus riches et les plus attractives du monde, mais elle ne parvient ni à mener une politique économique capable de ralentir la chute de ses emplois, ni à s'opposer efficacement à la hausse foncière qui exclut la majorité de sa propre population et aggrave la crise du logement. Sa politique de réduction de la place de la voiture n'est possible que parce qu'elle dispose intra-muros d'un des meilleurs réseaux de transports en commun du monde mais elle se traduit là encore par une exclusion de la banlieue très sous-équipée en la matière.

Paris possède encore assez d'espace pour développer quelques nouveaux quartiers (Nord-Est, Bercy, Héliport...) auxquels il faudrait donc donner un rôle stratégique à l'échelle de l'agglomération mais aucune des difficultés évoquées ci-dessus ne peut trouver une solution durable à l'intérieur de son territoire. La proche banlieue a profité de la saturation de Paris mais son développement reste très inégalitaire. Malgré l'émergence de quelques territoires comme la Plaine Saint-Denis les déséquilibres se renforcent. La Seine Saint-Denis a la population la plus pauvre de France métropolitaine, les communes

de l'est parisien sont de plus en plus déficitaires en emplois, aggravant ainsi la saturation des réseaux de transports vers l'ouest, les villes nouvelles peinent à trouver un deuxième souffle.

Comparée aux grandes métropoles mondiales, Paris sans son agglomération fait figure de nain prestigieux et de belle destination touristique.

Pourtant l'agglomération parisienne reste la plus productive et la plus créatrice de richesse du pays et les difficultés évoquées ci-dessus pourraient trouver sinon une solution au moins une amélioration dans une politique urbaine appropriée. Contrairement à une idée reçue ce n'est pas l'espace qui manque dans de l'agglomération mais la capacité à le mobiliser et à développer des projets.

L'agglomération vit toujours sur le schéma directeur d'aménagement de la Région parisienne (1964) auquel on doit l'essentiel des infrastructures (RER, routes, villes nouvelles...). Depuis les années 80 elle connaît ce qu'on pourrait appeler une vaste régression démocratique dont le point



Qui est Christian Devillers ?



Architecte et urbaniste, Christian Devillers a vécu plusieurs vies, toutes consacrées à l'architecture et à l'urbanisme. Elève de Louis Kahn, à Philadelphie, chercheur à l'Institut d'études architecturales et urbaines, il fut un collaborateur puis un associé de Paul Chemetov. Il enseigna en France (Nancy et Paris Tolbiac) et à l'étranger (Harvard, Genève, Barcelone...) ainsi qu'à l'École des Ponts et Chaussées où il fut professeur de composition urbaine.

Son agence est très active dans les domaines de l'urbanisme, des espaces publics et des infrastructures ainsi qu'en matière d'architecture.

L'Équerre d'argent, le Grand Prix du projet urbain, la médaille d'argent de l'Académie d'architecture et le Grand Prix national de l'urbanisme ont récompensé quelques unes de ses réalisations.

d'aboutissement est le SDRIF. Les villes se sont réapproprié leur territoire et la démocratie y a gagné, les nouveaux départements se sont forgé une identité mais le repli local n'a jamais été aussi fort et les politiques municipales privilégient la satisfaction des besoins des résidents actuels. Par exemple tout le monde reconnaît qu'il est urgent de construire plus de logements et vante les mérites de la ville « compacte » mais

beaucoup de PLU réduisent de fait les coefficients d'occupation du sol.
« *Not in my backyard* » !

La nécessité d'un gouvernement d'agglomération efficace ayant une visibilité démocratique, le pouvoir de planifier et les moyens de réaliser les grands investissements nécessaires, relève donc de l'évidence mais sa création est loin d'être inéluctable tant

elle se heurte aux inquiétudes de ceux qui pensent avoir quelque chose à perdre dans le partage et de ceux qui craignent d'être dépossédés de leur identité, de leur liberté d'action, voire de leur existence. Il est vrai que la banlieue n'a pas gardé que des bons souvenirs d'un gouvernement central et parisien qui après avoir annexé ses faubourgs ouvriers a considéré la périphérie comme un territoire servant où rejeter les équipements, les infrastructures et enfin les populations qui n'avaient plus leur place dans Paris et l'Ouest parisien, pour finalement créer les villes nouvelles au-delà de cette ceinture rouge qu'il ne contrôlait pas. Le problème est plus que politique : on n'effacera pas l'histoire des rapports de Paris et de sa banlieue et on ne pourra créer un gouvernement d'agglomération que s'il représente les intérêts de tous et non plus celui d'un centre élargi. C'est pourquoi l'idée d'un grand Paris limité à la première couronne (78 communes) est digne du 19^e siècle et non du 21^e. On reste dans la problématique de l'annexion par un centre hégémonique. En l'adoptant on se heurterait à la résistance des collectivités locales qui n'entendent pas abandonner une identité souvent conquise contre Paris pour un plat de lentilles fiscales.

Un grand Paris contenu dans la A86 – limite encore plus arbitraire que le boulevard périphérique – n'aurait aucun sens géographique. Un simple regard sur la carte montre que l'agglomération



Le grand Paris



parisienne va jusqu'à la Francilienne avec des extensions le long des vallées de la Seine jusqu'à Melun et Mantes-la-Jolie, de l'Oise jusqu'à Creil, de la Marne jusqu'à Meaux. Cette agglomération inclut bien entendu les villes nouvelles, les aéroports, les opérations d'intérêt national (Seine-Amont-Orly ; Seine-Aval ; Massy-Saclay...). Sa planification doit être coordonnée avec celle des territoires franciliens qui l'entourent afin de garantir la préservation de leurs ressources naturelles et leurs équilibres sociaux et économiques.

Cette définition de l'agglomération correspond à la vie réelle de ses habitants et notamment à leurs déplacements quotidiens ou occasionnels, elle est à l'échelle de toutes les politiques urbaines stratégiques : les transports, le foncier, le logement, la solidarité, le développement économique et notamment celui des grands pôles structurants, l'environnement. Cette définition de l'agglomération est aussi à l'échelle des grandes métropoles mondiales.

Paris devrait continuer à lui donner son nom (comme le Grand Londres, le Grand Lyon...) et y jouer un rôle essentiel, ne serait-ce que par son attraction et son rayonnement international mais deviendrait minoritaire en termes démographiques et politiques.

Du coup les identités locales – celle du « 9-3 » comme celle de Boulogne-Billancourt ou d'Evry pourraient ne

pas entrer en contradiction avec un gouvernement d'agglomération qui pourrait avoir une structure fédérale et laisser une certaine autonomie à l'échelon local. L'expérience des communautés urbaines françaises qui fonctionnent bien montre qu'en matière d'urbanisme certaines politiques gagnent à être menées à l'échelle de l'agglomération : les grands projets, les transports, et d'autres pas (ex : l'aménagement du centre d'une des villes de l'agglomération). Certaines de ces grandes communautés souhaitent évoluer vers une représentation démocratique par un parlement et un président élus au suffrage universel direct.

La Décentralisation puis les lois sur les intercommunalités ont multiplié inutilement les niveaux institutionnels, mais, la création d'un gouvernement de l'agglomération parisienne pourrait être l'occasion d'une refonte. L'Agglomération n'est pas la Région, moins pour des raisons géographiques (l'étendue de l'agglomération se rapprochant de celle de la région) que pour des raisons politiques. La Région n'a ni la représentativité démocratique ni les pouvoirs d'un gouvernement d'agglomération. Par ailleurs les régions françaises sont trop petites à l'échelle européenne. Il faudrait remplacer la Région Ile-de-France par l'Agglomération parisienne et par une Région du Bassin Parisien qui irait de la Somme à la Loire et de la Normandie à la Champagne incluses.

Les départements créés sous le général de Gaulle ont acquis une identité politique et territoriale forte. En revanche l'application de la loi sur les communautés de communes ou d'agglomération a particulièrement mal fonctionné en région parisienne. Rares sont celles qui comme Plaine Commune ont un territoire cohérent et un projet commun. A l'inverse la stagnation de Seine-Amont s'explique en partie par l'absence d'un portage politique à travers une communauté rassemblant les villes importantes de ce territoire. Autant l'agglomération de Rennes voire celle d'Evry est facile à cerner autant le découpage intercommunal est à priori arbitraire au sein d'une grande agglomération et tourne par conséquent à l'arrangement politicien. Il y aurait là une idée à développer : celle de « communautés de projets » qui pourraient se mettre en place pour que les grands projets de développement de l'agglomération soient fortement enracinés dans la démocratie locale.

Un gouvernement d'agglomération pourrait mener une politique d'aménagement dynamique, équitable et durable en s'appuyant sur une mutualisation progressive des ressources fiscales. Ses enjeux principaux sont la lutte contre l'exclusion sociale et territoriale, la maîtrise foncière clé d'une politique de logement, une politique de développement économique à la hauteur des enjeux de la compétition



mondiale (tertiaire, Recherche, nouvelles technologies) et des besoins locaux (économie résidentielle, services, emplois peu qualifiés, etc...), le développement d'un réseau de transport moderne équivalent à celui de Paris, la maîtrise de l'environnement (liée aux transports, aux densités bâties, à la gestion de l'eau, à la lutte contre les pollutions et le gaspillage énergétique...),

Deux grands types d'actions pourraient relier ces thèmes entre eux : les nouvelles centralités et les grands projets de développement d'une part, la relance d'une grande politique foncière au profit du logement et de la lutte contre les ségrégations, d'autre part.

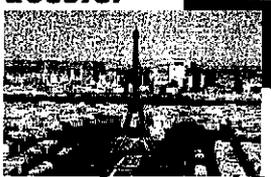
La création de nouvelles centralités urbaines et économiques est la condition du « desserrement » de la capitale, au profit du rééquilibrage à l'est et au nord par la création de valeur (liée à l'implantation d'emplois tertiaires, d'équipements et de logements) dans des territoires qui offrent de grandes potentialités foncières et dont les infrastructures existent mais demandent à être renouvelées. La synergie de ces potentialités avec l'image internationale de Paris est essentielle. Les territoires sont identifiés : la Plaine Saint-Denis entre Plaine de France, Roissy et Paris Nord-Est ; l'axe Paris Rive-Gauche – Seine-Amont – Orly – Evry ; l'ensemble Massy, Saclay, Saint-Quentin et enfin

Cergy, le Mantois, Seine-Aval. D'autres présentent des contours plus flous mais des besoins aussi grands comme les communes de l'Est parisien (ACTEP) et Marne-la-Vallée.

Parmi ces sites, certains comme Orly-Rungis ou Saint-Denis-Aubervilliers ont la capacité à devenir des « Défenses », c'est-à-dire des pôles tertiaires très puissants capables d'entraîner le développement économique et urbain de leurs territoires (rappelons que ce type de politique a été menée de façon volontariste et avec succès à la Défense, à Paris-Rive-Gauche, et dans de nombreuses villes européennes).

Créer de la valeur dans des sites de reconversion industrielle est une façon d'apporter les services urbains aux populations éloignées du centre actuel tout en diminuant la rareté du foncier valorisé. Le pendant de cette politique de centralité et de développement économique doit donc être la relance d'une grande politique foncière au service d'une politique de logement qui concilie la quantité et la qualité urbaine et architecturale. Dans les dix dernières années la solvabilité des ménages a beaucoup augmenté grâce aux faibles taux d'intérêts permettant ainsi une relance de la construction de logements. Pourtant la qualité de la construction, son industrialisation, ses performances environnementales, la surface des logements, la quantité de logements sociaux n'ont pas augmenté.

La manne apportée par la solvabilité des ménages a été dévorée par les bénéfices des entreprises de la filière mais surtout par la hausse considérable du foncier ; en pure perte sauf pour les propriétaires ou les spéculateurs. La responsabilité en incombe largement à la puissance publique qui n'a mené aucune politique foncière, échaudée qu'elle était par ses déboires passés dans ce domaine et paralysée par la décentralisation ; alors que les taux bas permettaient justement un portage foncier, dans de bonnes conditions. La politique foncière et la politique du logement sont profondément liées et ne peuvent être menées efficacement qu'à l'échelle de l'agglomération. Elles permettront notamment de juguler les risques mortels pour la ville de demain, la régression économique et l'exclusion qui conduisent à la destruction du tissu social.



Roland Castro l'avocat de « la centralité périphérique »

Propos recueillis par Guillaume Fleg

Partout le sujet est abordé par la structure, alors qu'il faudrait parler de PROJET.

Roland Castro entre immédiatement dans le vif du sujet, avec son regard d'urbaniste, en s'appuyant sur son expérience de terrain et en faisant largement référence au travail qu'il a accompli dans les banlieues.

C'est une longue réflexion qui se poursuit. Le meilleur travail a été fait avec les cités-jardins de Sellier. C'était une zone pertinente.

Il y a des endroits en Ile de France qui sont des lieux formidables : les forts par exemple qui encadrent Paris et qui seraient une fois retravaillés des « petits Montmartre » futurs.

Dans le Val-de-Marne, on travaille sur une proposition qui ferait de cette partie du « futur Grand Paris » un lieu tout aussi important que La Défense.

L'idée est de fabriquer plusieurs centralités périphériques, de multiplier également les pôles d'affaires ; Le Grand Paris serait ainsi une fleur dont chaque pétale représenterait une attractivité spécifique :

Le grand absent de la mise en oeuvre du Grand Paris, c'est l'art. Haussmann avait un dessein et il lui fallut le dessin d'Alphand et sa poétique.

Depuis, il n'y a eu que des tentatives techniques ou administratives sans forme ni projet urbain et encore moins de vision. Toute transformation butte sur les corporatismes et les intérêts particuliers tandis que les ambitions sont restreintes aux acquis.

Le Grand Paris de l'art urbain et de l'art politique devra rassembler, représenter une certaine idée du vivre ensemble, ce qui pour la ville se nomme l'urbanité.

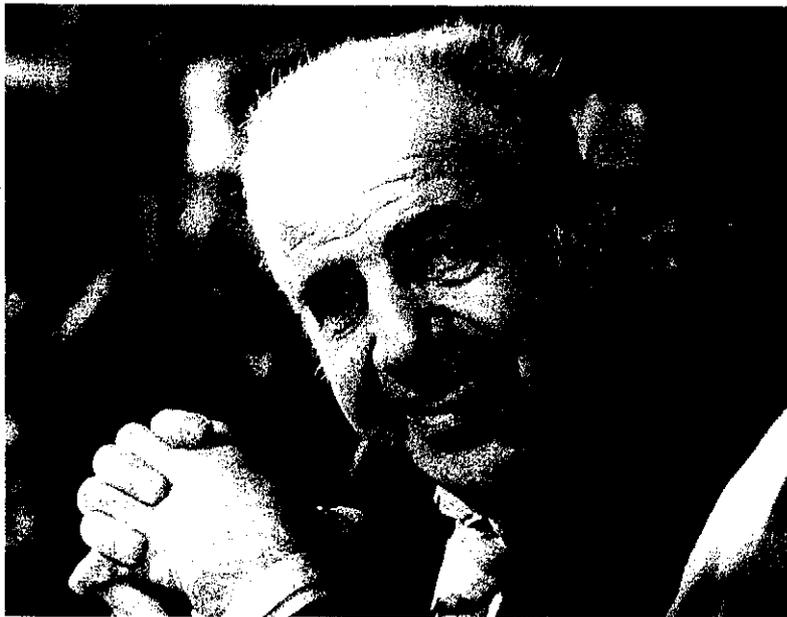
Il s'agit de faire de la topolitique, c'est-à-dire penser toutes les décisions d'aménagement, d'implantation, de transformation avec l'obsession de rendre visible la République en tout point de la métropole.

La topologie et la politique se croisent lorsque le Conseil Général du Val-de-Marne inaugure, après quinze années d'effort, un musée d'art contemporain à Vitry.

Pour conclure, l'enjeu fondamental du Grand Paris est bien de faire de Paris, une capitale moderne à l'échelle de la France, de l'Europe et du monde tout en fondant son identité sur son caractère exceptionnel au même titre que des villes comme Londres, New York ou Tokyo. Paris, est un label attractif à l'international et partageable à l'échelle régionale

pour le Grand Paris

Qui est Roland Castro?



Roland Castro est un de nos architectes-urbanistes les plus connus du grand public. Il est vrai que son action, ses prises de position et ses déclarations ne se sont pas cantonnées à son domaine professionnel, débordant largement sur la politique.

Ce brasseur d'idées est apparu en mai 1968, dont il fut une des figures, avec la création du mouvement Vive la révolution dont le principal apport fut la naissance du MLF et du Front homosexuel d'action révolutionnaire.

Professeur à l'Ecole d'architecture de Paris-La Villette, en 1970, il crée son cabinet. Après l'arrivée de François Mitterrand au pouvoir, il fonde, avec Michel Cantal-Dupart, Banlieues 89 qui a pour ambition principale d'œuvrer en faveur de l'émancipation des villes.

Roland Castro, nommé Délégué à la rénovation des banlieues en 1986, demande et obtient lors des Assises de Bron, trois ans plus tard, la création d'un ministère de la Ville.

échanges & opinions

Echanges et Opinions
est une publication trimestrielle éditée
par la Fédération du Parti socialiste
du Val-de-Marne
86, avenue du Général de Gaulle
94000 CRETEIL Tél: 01 49 80 92 90

Directrice de la publication
Michèle Sabban

Directeur de la rédaction
Serge Lagache

Journalistes
Guillaume Flig, Bruno Tranchant

Conception graphique
STD-Photographisme

Impression
Imprimerie Henry

Photos: René Pyré, Bruno Tranchant, D.R.

La rédaction tient à remercier ici
Pierre Couraux, architecte, Directeur
Général Adjoint chargé de l'urbanisme et de
développement de la ville de Créteil pour sa
précieuse collaboration.



Le grand Paris



Un entretien avec Pierre Mansat

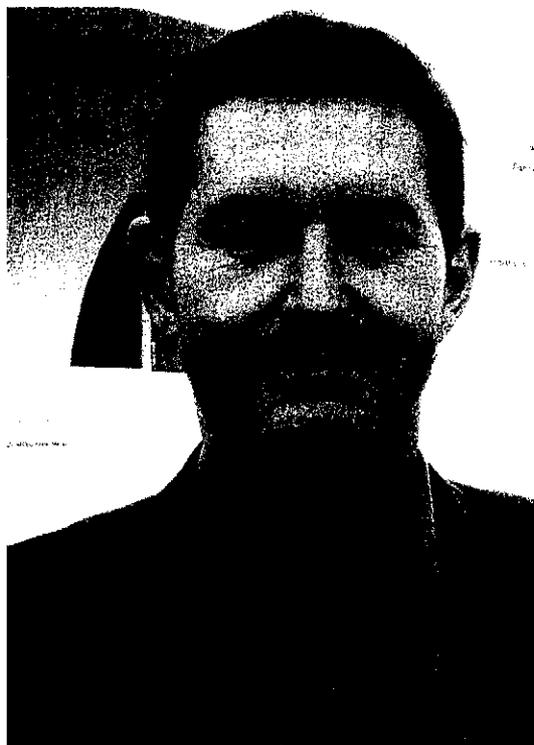
Adjoint au maire de Paris

« La création d'une entité intercommunale, enjeu majeur des municipales »

Propos recueillis par Bruno Tranchant

Pierre Mansat, adjoint au maire de Paris, chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France, situe les enjeux du Grand Paris et évoque la création d'une entité intercommunale, indispensable à ses yeux pour définir des politiques ambitieuses en termes de logement, de transport et de développement économique.

Entretien...



Echanges & Opinions : Un projet de loi institutionnel, réformant l'équilibre des pouvoirs locaux en Île-de-France, serait soumis au Parlement en 2008. Après le discours du chef de l'État sur les nécessaires évolutions entre Paris et sa banlieue, la droite ne tente-t-elle pas ainsi de reprendre la main sur ce dossier ?

Pierre Mansat : *Oui. Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que Nicolas Sarkozy annonce des réformes importantes, sans aller au-delà des déclarations d'intentions. S'il peut s'exprimer ainsi, c'est que, pour la première fois, depuis 2001, l'Île-de-France est confrontée à une profonde mutation sur le plan politique. Avec des conséquences particulières sur le cœur de l'agglomération parisienne. Ce changement de cap tient à plusieurs facteurs : Bertrand Delanoë et la majorité municipale souhaitent d'abord rompre avec le passé, en nouant le dialogue avec l'ensemble des collectivités environnantes incluant des élus de la petite et de la grande couronne, de toutes tendances confondues. Le quant à soi, l'arrogance et l'indifférence parisiennes ont longtemps été un obstacle au développement harmonieux et équilibré du territoire francilien. Cette période est désormais révolue !*

Echanges & Opinions : La Région a également joué un rôle décisif en matière d'innovation, via l'élaboration du Schéma directeur d'Île-de-France (SDRIF) qui constitue une avancée démocratique sans précédent...

Pierre Mansat : *Si le chef de l'État aborde la question du Grand Paris avec une telle liberté de ton, après avoir affiché une discrétion exemplaire en la matière, alors même qu'il occupait la présidence du Conseil général des Hauts-de-Seine, c'est parce que d'autres ont labouré le terrain avant lui, créant ainsi les conditions d'un nouveau débat politique, plus propice aux discussions.*

Dans ces conditions, il lui sera sans doute compliqué de reprendre la main. On imagine d'ailleurs difficilement qu'un débat de cette importance puisse se tenir dans le cadre d'un simple Comité interministériel, sans qu'aucune concertation préalable n'ait été lancée. Or, depuis l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République, l'Élysée et Matignon se sont bien gardé de nouer un quelconque contact avec les principaux acteurs concernés. Le raisonnement vaut également pour Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur et des collectivités territoriales et les services



de l'État. Personne ne s'est donné la peine de contacter le maire de Paris pour avancer sur ce thème ô combien sensible.

Echanges & Opinions : Vous défendez le principe d'une intercommunalité de projets. Quelle est la plus-value d'une organisation métropolitaine de cette nature ?

Pierre Mansat : C'est au cœur de la zone dense de la Région que se jouera l'essentiel de notre avenir commun. Cette spécificité n'annule pas les questions sur les rapports avec le bassin parisien, la grande couronne ou la place de l'Île-de-France dans le monde. Mais, elle doit être traitée en tant que telle, en distinguant clairement ce qui fonctionne et ce qui ne marche pas. C'est le sens des propositions que Francis Rol-Tanguy, ex-directeur régional de l'Équipement, et moi-même, avons formulé, en situant les enjeux du débat et en ciblant les sujets susceptibles d'être traités dans un cadre institutionnel. Avant d'aborder des questions aussi essentielles que l'habitat - place des quartiers résidentiels, quantité de logements à produire, avenir des bassins de vie...-, les déplacements et le développement économique, en concertation avec la Région, à l'échelle d'un territoire qui s'est diversifié au fil du temps et où la croissance a pu produire, ici ou là, des inégalités contre lesquelles nous devons lutter à une échelle plus large que les niveaux de collectivités actuels. Ce débat pose également la question des ressources dont dispose

l'État et d'une meilleure répartition des richesses produites sur l'ensemble du territoire francilien. Nous devons donc nous entendre sur les quatre ou cinq points qui posent problème, avant d'élaborer un schéma propice à une intercommunalité de projets.

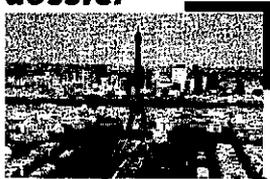
Echanges & Opinions : Quels sont les avantages d'une coordination des politiques en matière de transports, de logement, de développement économique dotés de moyens autonomes grâce à une fiscalité propre ?

Pierre Mansat : Avant de répondre à cette question, nous allons devoir nous pencher très sérieusement sur le problème des richesses. L'Insee et l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) ont publié récemment une étude portant sur le potentiel fiscal des communes de la petite couronne, en distinguant les collectivités riches et pauvres, d'un point de vue démographique et pécuniaire. Des mécanismes de redistribution aussi importants que le Fonds régional de solidarité d'Île-de-France peuvent ainsi se révéler très efficaces dans certains cas de figure, sans pour autant produire les mêmes effets à une échelle plus large. Francis Rol-Tanguy a d'ailleurs calculé que la taxe professionnelle et le fonds de solidarité ne représentent guère que 6 % de la richesse produite au niveau du territoire francilien. C'est pourquoi nous préconisons la mise en œuvre d'une taxe professionnelle unique (TPU) qui aurait pour principal effet de renforcer la solidarité. Solution à laquelle la ville de Paris se rallie naturellement.

Echanges & Opinions : La création d'une structure intercommunale pour Paris et sa proche banlieue ne risque-t-elle pas de rendre plus illisible au commun des mortels la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivités ?

Pierre Mansat : La réalité est en effet d'une grande complexité. Nous allons donc observer ce qui se fait en province et dans les grandes métropoles européennes et mondiales pour prendre la décision qui nous semblera la plus pertinente. Le principal obstacle qui se dresse aujourd'hui devant nous, c'est le manque de cohérence verticale et horizontale. Les maires doivent ainsi retrouver toute la place qui est la leur dans le débat, au même titre que les responsables des exécutifs départementaux et régionaux. J'observe, par ailleurs, que les structures intercommunales sont encore mal représentées au sein de la petite couronne. Preuve qu'il existe bien un problème d'identification et de reconnaissance à ce niveau. Et qu'il nous faut relever le défi d'un point de vue démocratique, en donnant à nos concitoyens les moyens d'intervenir à une échelle plus pertinente. C'est sans doute la clé d'une nouvelle lisibilité sur laquelle nous allons devoir nous pencher. Le doute n'est à cet égard plus de mise. Les frontières de la citoyenneté dépassent désormais les limites communales.

Echanges & Opinions : Y a-t-il lieu de supprimer les départements de Paris



Le grand Paris

et de la petite couronne, comme le suggèrent plusieurs élus ?

Pierre Mansat : *Ceux qui disposent déjà de solutions toutes faites sur le sujet ne le font pas sans arrière-pensées politiques. Ils se mettent toutefois le doigt dans l'œil. Souvenons-nous qu'en 2002, Nicolas Sarkozy et Patrick Devedjian, tous deux ministres au sein du gouvernement Raffarin, s'étaient montrés particulièrement prolixes sur la question, en suggérant la fusion du département et de la ville de Paris. Ce débat ne présente pas de grand intérêt à mes yeux. Compte tenu du poids grandissant des conseils généraux dans la gestion des politiques sociales, il ne me paraît pas très raisonnable d'imaginer leur suppression qui aurait pour principal effet d'éloigner un peu plus encore les administrés des instances de proximité auxquelles ils sont attachés.*

J'observe, d'autre part, qu'une grande partie de la droite se refuse à voir dans la Conférence Métropolitaine, initiée par la ville de Paris, un lieu de réflexion pertinent. Elle est d'ailleurs sous la coupe de Roger Karoutchi et de Françoise de Panafieu qui ne participent à aucune de nos réunions, se contentant, la plupart du temps, de se faire représenter, au même titre que le président du Conseil général des Hauts-de-Seine, Patrick Devedjian. Avant de se jeter à corps perdu dans le débat et d'avancer des hypothèses pour le moins farfelues sur la suppression de tel ou tel niveau de collectivité, l'urgence commande

de se mettre autour de la table et de définir la méthode la plus appropriée pour réfléchir à la mise en place d'une instance pertinente en définissant ses rapports avec la capitale. Tout cela ne peut se faire sur un coin de table, fut-ce-t-il sénatorial ou ministériel...

Echanges & Opinions : La création d'une intercommunalité institutionnelle ne transite-t-elle pas par une égalité de traitement entre l'est et l'ouest parisien ?

Pierre Mansat : Il faut nuancer le propos. Des différences sensibles peuvent apparaître en effet entre plusieurs communes situées sur un même périmètre géographique, tant à l'est qu'à l'ouest parisien. Certaines produisent des richesses plus importantes que d'autres, en dépit de liens de proximité évidents. C'est le cas, en particulier, de Courbevoie et de Puteaux dont le potentiel ne bénéficie pour l'heure aucunement à Colombes ou Clichy. La raisonnablement vaut également pour Orly et Roissy. Le changement transite, ici encore, par la mise en œuvre d'une intercommunalité de projet, seule à même de réduire ces inégalités.

Echanges & Opinions : Vous préconisez de soumettre un « Livre Blanc » aux Parisiens et aux Banlieusards en vue d'établir un débat public. Ce document est-il un préalable indispensable à la réforme que vous appelez de vos vœux ?

Pierre Mansat : Oui, mais je le répète, la question qui nous préoccupe ici n'est pas du seul ressort des édiles. Au-delà des écarts de langage d'un Roger Karoutchi qui se comporte en véritable ministre de tutelle sur l'Île-de-France, alors qu'il n'est que le chef de file de l'UMP au sein du Conseil régional, force est de reconnaître que beaucoup reste à faire, si l'on excepte les travaux fournis par la Conférence Métropolitaine. Nous devons impérativement sortir du débat entre experts et élus, pour faire de cette question centrale un enjeu démocratique et citoyen.

À l'évidence, la création d'une entité intercommunale sera l'un des enjeux majeurs des élections municipales. Il ne saurait donc se limiter aux seuls aspects institutionnels. Un « Livre Blanc » peut nous éclairer sur ce point, en dressant la liste des obstacles à éviter et des pistes à partir desquelles nous pourrions mener à bien le débat public.



Un entretien avec Christian Favier,
président du conseil général du Val-de-Marne

« Les départements sont un échelon de proximité pertinent »

Propos recueillis par Guillaume Fleg

Christian Favier, président du conseil général du Val-de-Marne a bien voulu répondre à nos questions sur le devenir de la région capitale.

A cette occasion il s'est fait un ardent défenseur des départements et du rééquilibrage est-ouest, indispensable, selon lui, pour assurer la présence de l'Ile-de-France au niveau international.

Echanges & Opinions : La création d'un Grand Paris n'est-elle pas inéluctable quand on pense que la capitale s'est agrandie au XIX^e siècle en annexant, en totalité ou en partie, des communes de sa périphérie et au XX^e, en déplaçant une partie de sa population dans des grands ensembles ou en exportant certains de ses équipements (incinérateurs, usines de traitement des eaux, cimetières ...) ?

Christian Favier : Le rappel que vous faites sur l'évolution historique des rapports entre Paris et sa banlieue est significatif d'un mode de développement marqué par un caractère fortement ségrégatif.

A la ville capitale, étaient réservées les fonctions et activités nobles, celles qui « rapportent ». A la banlieue, revenait le rôle d'assurer l'intendance, les tâches subalternes, gourmandes d'espaces et de risques environnementaux, mais aussi de création de richesse réelle dont les résultats financiers étaient cependant largement captés par les sièges sociaux parisiens.

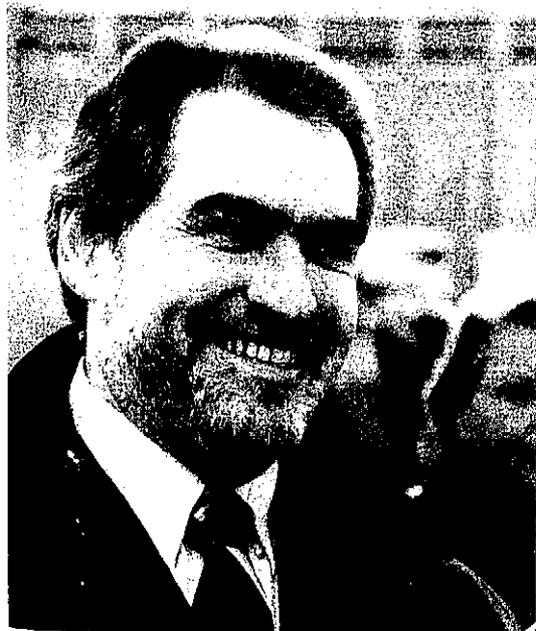
A cette période, en a succédé une autre avec la désindustrialisation et une spéculation immobilière renforcée. Cette période a accentué de fait la ségrégation

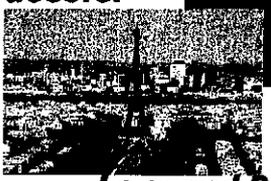
sociale reléguant les familles de salariés et de sans-emploi dans les villes périphériques « traditionnelles » et d'autres de plus en plus éloignées. Dans ce tissu urbain déstructuré par la crise, les collectivités ont manqué des moyens nécessaires pour répondre aux besoins des populations.

C'est ce modèle ségrégatif qui s'avère un échec. Nous en payons encore les conséquences en terme de déséquilibre de répartition d'emploi et de zones de logement, en terme d'infrastructures diverses présentes dans la ville capitale et sa plus proche périphérie à l'Ouest, et insuffisamment développé à l'Est au regard des besoins et des possibilités.

Echanges & Opinions : Mais la question d'un Grand Paris est aujourd'hui évoquée par des personnalités politiques d'horizons différents, n'est-ce pas justement la solution ?

Christian Favier : La région francilienne et ses différents territoires disposent d'atouts non négligeables. Bien que gênés et entravés par le mode ségrégatif, ils ont pu se développer parce que des volontés locales ont travaillé d'arrache pied à leur développement, à mettre en relation acteurs économiques et valorisation de savoir-faire, à





Le grand Paris



moderniser, équiper, tirer parti d'activités traditionnelles rénovées ou d'accompagner la création de nouvelles liées à l'évolution des sciences et des techniques à l'évolution des modes de vie, voire à la mondialisation des relations économiques et sociales.

Le Grand Paris, comme le porte le président de la République, ou Paris Métropole, comme le disent d'autres, ne sont pas en soi des solutions miracles.

Le dépassement des problèmes que rencontrent aujourd'hui en nombre croissant les populations de l'espace francilien, n'est pas réduit à la seule question d'un mode de gouvernance mais au contenu des réponses apportées notamment en matière de politiques publiques.

Dans cette perspective, certains considèrent que nous avons un échelon de trop. Dans ce cas l'existence même des départements ne pourrait-elle pas être remise en cause ou, à tout le moins, ne va-t-on pas vers un nouveau administratif qui nous ramènerait 40 ans en arrière ?

Ce débat n'est pas le bon, comme l'histoire en témoigne les départements en Ile-de-France ont joué un rôle extrêmement positif pour contrer les

politiques ségrégatives et trouver des réponses alternatives en matière d'aménagement, peut être force de proposition.

Ils constituent un échelon de proximité pertinent pour traiter des questions de solidarité dans des différentes dimensions : personnes âgées, personnes handicapées ... pour développer la qualité d'accueil du tronc commun de l'enseignement général que sont les collèges, pour rendre efficace la protection maternelle et infantile, pour à présent coordonner, moderniser le réseau de la voirie « d'usage quotidien ».

En raison même d'une spécificité française transmise par la révolution des lumières et conservé constitutionnellement les départements comme les communes ont aussi une capacité de compétence généralisée et de ce fait peuvent prendre des initiatives pour développer des réponses à des besoins exprimés par les populations.

C'est par exemple en Val-de-Marne, les 76 crèches départementales, une politique active d'aide à la réhabilitation des logements et à la construction neuve dans le secteur social, c'est un partenariat actif pour l'accueil des entreprises, l'aménagement du territoire et la rénovation urbaine, les politiques de soutien aux mondes du sport, de la culture, du mouvement associatif en général ...

Quel devenir pour l'ensemble de ces partenariats non exhaustifs et des Val-de-Marnais qui en bénéficient, en cas de disparition du département qui agit en innovateur ?

Cette dimension de l'activité des conseils généraux n'est pas réductible à la vision d'un échelon administratif sauf à vouloir organiser de ce point de vue une régression dommageable pour l'initiative et la cohésion citoyenne.

Enfin, je ferai remarquer que le fameux empilage des structures dont serait victime la France, se retrouve peu ou prou chez nos partenaires européens parce qu'il correspond de fait à des niveaux de proximité adaptés à certains domaines de gestion de la vie publique.

Echanges & Opinions : Mais alors comment relever les défis majeur avec la mondialisation triomphante, assurer la composition avec les autres métropoles européennes ?

Christian Favier : Pour assurer la présence de l'Ile-de-France et de son cœur le plus dense au premier plan au niveau international, il convient d'abord de réduire ses déséquilibres les plus criants.

Les zones d'emplois et de logements doivent être mieux réparties avec comme effet la réduction des déplacements.

C'est bon pour l'environnement, c'est bon pour une meilleure répartition de



Paris au XXI^e siècle, la ruée vers l'ouest ?

la richesse fiscale, mais c'est aussi une nécessité pour les Franciliens notamment ceux qui résident à l'Est de cette région et qui s'épuisent dans des déplacements quotidiens injustes.

Organiser une meilleure répartition de l'assiette de la fiscalité d'entreprise allégeant les contributions de celles qui investissent et produisent ici, mais taxant les produits financiers, peut permettre un retour de certaines formes d'industrialisation absolument indispensable au développement d'un tissu économique fort.

Ces nouvelles formes industrielles sont compatibles avec le respect de l'environnement et peuvent s'appuyer sur des réseaux de recherche de haut niveau et des qualifications élevées de ses personnels.

C'est possible en Ile-de-France, et particulièrement en Val-de-Marne comme en atteste en terme de potentialité les pôles de compétitivité.

Dans ce tissu d'entreprises et d'activités, une attention particulière doit être accordée aux PME et TPE pour qu'elles

trouvent des dispositifs spécifiques d'accompagnement dans le domaine de l'immobilier, de l'accès à l'innovation, mais aussi à la transmission d'entreprise.

Le conseil général s'est investi dans des partenariats notamment avec les chambres consulaires pour apporter des réponses concrètes sur ces dossiers. Mais dans ce domaine, il convient également d'être attentif à déjouer des comportements prédateurs qui consistent à spéculer sur ces entreprises et à les fragiliser financièrement.

Cette financiarisation économique est un danger car elle gâche l'initiative et la stabilité dont ces PME et TPE ont aussi besoin.

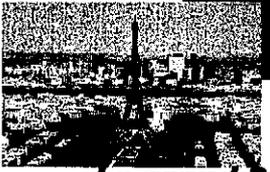
**D'une manière générale,
il convient aussi que
l'Etat s'engage,
et qu'il se donne
les moyens d'un
financement public
à la hauteur des besoins.**

**Un état stratège
ne suffit pas !**

Echanges & Opinions : Mais sur les questions du logement, des transports ...

Christian Favier : Vous êtes au cœur des préoccupations qui animent l'engagement du conseil général.

Notre priorité c'est d'apporter des réponses concrètes aux Val-de-Marnais



Le grand Paris



pour améliorer la situation dans ces différents domaines ou ça ne va pas. Pour avancer, nous ne nous interdisons aucune réflexion, nous n'avons aucun a priori. C'est la raison pour laquelle nous recherchons avec nos voisins les solutions pour améliorer l'efficacité de l'intervention publique, et des réponses concrètes.

Dans le domaine des transports, le conseil général a contribué à ce que le Val-de-Marne se donne un projet de métro en rocade pour assurer la liaison de banlieue à banlieue sans passer obligatoirement par Paris.

Orbival est aujourd'hui porté par l'ensemble des villes, de grandes entreprises, des institutions publiques, les salariés, les habitants. Les Val-de-Marnais y contribueront financièrement via leurs diverses participations notamment au Stif.

La question c'est maintenant sans tarder mettre en œuvre ce projet partagé, fédérateur et efficace pour le développement de toute la région. Les outils existent. Les autres partenaires institutionnels tels la région, Paris ... sont en mesure de donner avec nous le top départ.

Dans le domaine du logement, nous sommes l'un des seuls en France à avoir signé une convention départementale avec l'Anru. Dix pour cent de la population est concernée par les programmes de rénovation urbaine, d'ores et déjà la moitié d'entre eux sont engagés.

Le taux de participation du conseil général est aujourd'hui le double de celle initialement inscrite dans la convention.

Mais, il faut que tous les partenaires se mobilisent comme par exemple la Caf dans les restructurations d'équipements petite enfance. Ce n'est malheureusement pas encore le cas.

Par ailleurs, la Région doit s'engager sur ces zones, examinons ensemble comment cela va constituer un plus, un accélérateur d'amélioration de vie dans les quartiers.

Echanges & Opinions : Comment dans tout ce contexte, envisagez-vous la coopération du Val-de-Marne avec Paris et les départements limitrophes ?

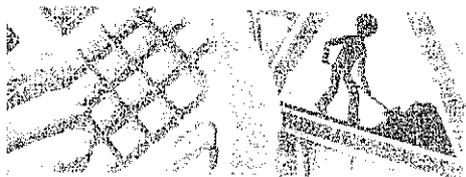
Christian Favier : *Nous avons des contacts, des réflexions permanentes avec nos voisins de Paris, de l'Essonne, de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis. Cela débouche sur des actions concrètes avec les uns et les autres.*

Ainsi, nous poursuivons et développons un travail commun avec le conseil général de l'Essonne pour redynamiser le pôle d'Orly et activer les réponses de réduction des nuisances sonores.

Avec Paris et la Seine-Saint-Denis, nous agissons pour résorber les pénuries de formation des personnels de la petite-enfance et demandons notamment à l'Education nationale de prendre ce problème ne compte.

Il s'agit d'une part pour les jeunes de plusieurs centaines d'emplois assurés mais aussi, d'autre part, de mieux répondre à la demande de milliers de familles en faisant fonctionner correctement des services de petite-enfance qui aujourd'hui manquent de personnel qualifié.

Une coopération accrue dite de projets n'est donc pas une crainte pour le conseil général du Val-de-Marne qui, de toute façon, donnera à ses habitants les moyens de s'exprimer sur les projets qui les concernent au premier chef.



L'UMP fait valoir sa différence

par Bruno Tranchant

À la suite de Roger Karoutchi, président du groupe UMP à la Région, les élus de l'UMP du Val-de-Marne font valoir leurs désaccords sur le SDRIF, au motif qu'il ferait de l'Île-de-France un champ d'expérimentation des thèses environnementalistes extrêmes. Et qu'il obéirait à une démarche idéologique sans fondement.

Dans le viseur, les élections municipales de mars 2008.

Le visage de la région Île-de-France et la place du département dans le schéma directeur suscitent décidément bien des remous. À droite, comme à gauche. Après les tentatives de remaniements, par le Premier ministre, et le souhait formulé par le chef de l'État de faire du Grand Paris un projet politique à sa main, le groupe UMP du Val-de-Marne est monté au créneau, cet été, en apposant son veto au dispositif défendu par la majorité départementale et régionale.

Dans le viseur, la concertation engagée par la majorité PS-PC-Verts de la Région et les conférences citoyennes dans lesquelles les amis de Roger Karoutchi n'ont vu que « poudre aux yeux ». Ces rencontres « n'ont servi qu'à rappeler les grands principes et les généralités, passant sous silence les éléments purement techniques qui concernent notamment la destination des sols qui restent de la compétence des POS et des PLU des communes, peste Jacques JP Martin, président du groupe UMP et apparentés du Conseil général du Val-de-Marne. *Les documents d'urbanisme des communes vont se retrouver en totale contradiction avec ce SDRIF.* »

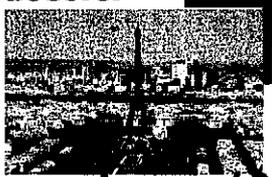
Injustifié !, clament d'une seule voix les élus du groupe socialiste qui

réfutent l'argument au motif que le Conseil régional a pris soin, en juin 2004, de lancer une concertation sans précédent, afin de construire un projet partagé avec le Conseil économique et social régional (CESR), les collectivités territoriales, les partenaires socio-économiques et les acteurs associatifs. Plusieurs manifestations ont d'ailleurs rythmé le lancement de l'opération. Des ateliers thématiques et territoriaux ont même précédé des forums de synthèse, des conférences et des États généraux destinés à informer l'opinion sur le SDRIF.

Démarche idéologique

Ce schéma relève d'une démarche idéologique, au motif qu'il s'oppose à tout ce qui relève de liaisons routières, fait valoir l'élu UMP. « *Il réduit les espaces à urbaniser, limite la région dans sa capacité à produire du logement alors qu'en toute contradiction, elle souhaite relever le seuil minimum à 20 % d'habitats sociaux imposé par la loi.* »

Côté transports, le maire de Nogent-sur-Marne s'inquiète de l'abandon par l'exécutif régional des grands projets routiers et autoroutiers. Le désengagement du SDRIF des principales infrastructures (A4, A86...) ne s'accompagne pas de



Le grand Paris

projets susceptibles de stopper l'usage de l'automobile en grande couronne, estime-t-il. Certes, le projet d'Arc Express figure bien dans le Schéma, mais aucun projet d'envergure n'est prévu pour les déplacements inter-banlieues en grande couronne. Et de pointer les contradictions entre la Région qui se montre favorable, dans le cadre d'Orbival, à la mise en place d'une liaison de type RER en rocade, et le département qui suggère la création d'un métro dont la fonction première serait de relier entre elles toutes les radiales existantes et d'irriguer les différents centres d'activité et d'emploi existants ou à venir. « De plus, le SDRIF continue de concentrer la majeure partie des crédits consacrés aux transports en commun sur Paris, alors qu'elle a le plus fort et le plus efficace des maillages », pointe l'élu. Avant de se féliciter de la mention, dans le SDRIF, de la création d'une gare de TGV sur l'aéroport d'Orly et d'une liaison Massy-Orly qu'il juge indispensable pour assurer le développement économique dans les vingt prochaines années, tout en regrettant l'absence de mention à la construction d'une ligne expresse entre le cœur de Paris et l'aéroport. « Enfin, le SDRIF n'apporte aucune solution régionale alternative à l'accueil de la croissance du trafic, contestant seulement l'idée d'un troisième aéroport », observe Jacques JP Martin.

Arguments auxquels la majorité oppose une « ambition planificatrice » visant à créer des « bassins de vie »,

c'est-à-dire des zones où chaque francilien doit pouvoir bénéficier, dans un rayon limité, d'un réseau de transports de qualité, en dépit du vieillissement de l'équipement existant qui tient au désengagement de l'État et au tracé radial des lignes principales qui ne prend pas suffisamment en compte les déplacements de banlieue à banlieue, pourtant les plus nombreux. Le SDRIF s'inscrit à cet égard dans une démarche de modernisation des transports publics, via la création de nouvelles lignes, tant en petite couronne (bus, tramway) qu'en moyenne (projet Arc Express tant décrit par la droite) et grande couronne (bus en site propre).

L'économie et le logement en discussion

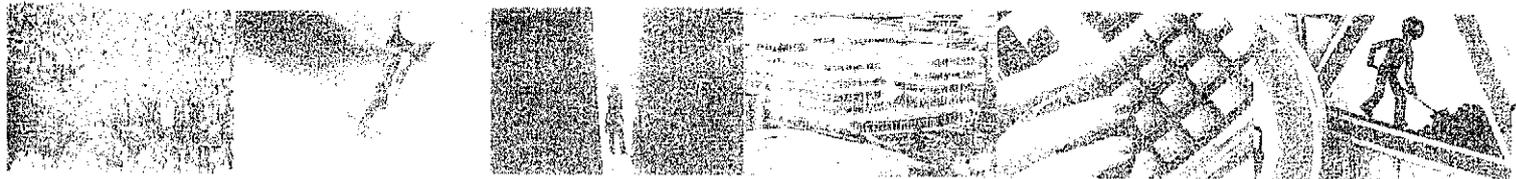
Autre pomme de discorde : l'économie. Sur ce point, l'élu UMP fustige la position de la Région opposée, dans son principe, au développement de la Défense dont le chef de l'État a fait son principal cheval de bataille lors de son discours du 26 juin dernier à Roissy.

Sous couvert de rééquilibrage, l'exécutif socialiste se voit ainsi reproché de manquer d'ambition et de mettre l'Est du territoire francilien en jachère. Or, ce projet suppose la création de plusieurs milliers de mètres carrés de bureaux sans pourvoir à la création de logements. Il contrevient donc à l'objectif du SDRIF de rééquilibrage des territoires par la consolidation des bassins de vie. « Au fond, il n'a pas

pour but de faire des Hauts-de-Seine en général et de la Défense en particulier un îlot privilégié en Île-de-France », ironise-t-on au groupe socialiste.

La droite reproche, par ailleurs, au schéma de ne pas s'appuyer suffisamment sur les pôles dynamiques pour développer ou conforter une organisation polycentrique de la région. Argument sans fondement, objecte la majorité régionale puisque non content d'identifier lesdits pôles, le projet de SDRIF en crée de nouveaux à l'Est. Mieux, il s'appuie sur une analyse du marché de l'immobilier d'entreprise et de son évolution à laquelle l'État a été étroitement associé dans le cadre de groupes d'experts.

Une autre question essentielle ravive la polémique droite-gauche : l'habitat social. Sur ce point, le SDRIF prévoit la réalisation de 60 000 logements par an, dont 30 % de parcs sociaux. Taux jugé « hors la loi » par l'UMP qui estime cet objectif irréalisable pour la plupart des communes, notamment en raison de l'obligation de construire des gares, des parkings d'intérêt régional, des lignes de transports en commun supplémentaires et des pôles d'emploi. « Ce qui nécessite, assure JP Martin, des réserves foncières importantes. » « Des dérives sont à craindre, poursuit-il. L'exécutif souhaiterait à terme conditionner l'octroi de certaines aides régionales à ces objectifs en matière de parc social et récompenser



les maires qui construiront davantage de logements, en leur attribuant de manière prioritaire, les subventions. Cette tendance, si elle devait se confirmer, pourrait avoir de lourdes conséquences sur les dispositifs d'aides régionales et remettre en cause l'autonomie réelle des communes. »

Raisonnement d'autant moins fondé que près de 70 % des franciliens sont éligibles à l'obtention d'un logement social, assure-t-on à gauche. « *Les arguments avancés par la droite montrent clairement combien elle est opposée à l'augmentation de construction d'habitats sociaux. Lors de la campagne présidentielle, les responsables de la majorité gouvernementale ont dit avoir entendu les associations qui affirmaient la nécessité de bâtir, mais dans les faits, ils refusent tous les instruments qui permettent de répondre à la crise. »*

La hausse spectaculaire des prix du foncier et de l'immobilier et des loyers pratiqués en Île-de-France témoigne, d'autre part, de l'ampleur de la crise que rencontre le marché du logement. Cette flambée, sans rapport avec l'évolution du pouvoir d'achat des ménages, résulte de l'insuffisance de l'offre face à la croissance continue des besoins. D'où une difficulté réelle pour les actifs à maîtriser leur choix résidentiel, les classes modestes et moyennes se trouvant progressivement exclues du cœur de l'agglomération. Avec, pour conséquence inéluctable, une

aggravation des ségrégations sociales et des déséquilibres habitat-emploi qui frappent la région de plein fouet. « *Pour réduire la crise du logement en Île-de-France, le SDRIF propose de relever quatre grands défis : relancer la construction en regard de la réduction des inégalités territoriales, diversifier l'offre et améliorer la pérennité du parc existant »*, préviennent les élus socialistes.

Les municipales en toile de fond

En guise de réponse, la droite évoque la nécessité d'ouvrir plus d'espaces à l'urbanisation, au risque de devoir raser des zones pavillonnaires, oubliant au passage que parmi eux figurent surtout ceux que l'État veut voir ouverts au prétexte qu'il en détient la maîtrise foncière, même s'ils ne sont pas très bien desservis ou si les collectivités locales ne souhaitent pas développer encore du logement en raison d'un équilibre habitat-emploi particulièrement défavorable. « *Si l'État n'a pas la maîtrise du schéma directeur, il n'a pas pour autant décidé de s'extraire du débat sur l'avenir de l'Île-de-France*, résume Jean-Paul Planchou. *Dès 2004, le préfet de Région Landrieu annonçait, sans discussion préalable, la mise en place d'Opérations d'intérêt national sur le territoire francilien. Le 26 juin dernier, le président de la République a exposé une vision de l'Île-de-France, profondément différente de celle portée par la majorité régionale. Dans cette intervention, il a clairement*

remis en cause la légitimité du schéma directeur et émis de vives critiques sur les projets élaborés par la Région. Début juillet, le ministère de l'Écologie a émis un avis réservé sur les projets environnementaux prévus dans le SDRIF. Enfin, le 13 juillet dernier, le Premier ministre a adressé un courrier à Jean-Paul Huchon lui demandant de surseoir à l'enquête publique prévue cet automne et exigeant de la Région une réflexion avec l'État et les collectivités franciliennes pour l'élaboration d'un projet nouveau qui irait dans le sens des préconisations émises par Nicolas Sarkozy.

C'est à une bataille politique contre le SDRIF et contre le travail de la majorité régionale que se livre le gouvernement aujourd'hui. Et ce, pour lancer sa campagne des élections municipales.

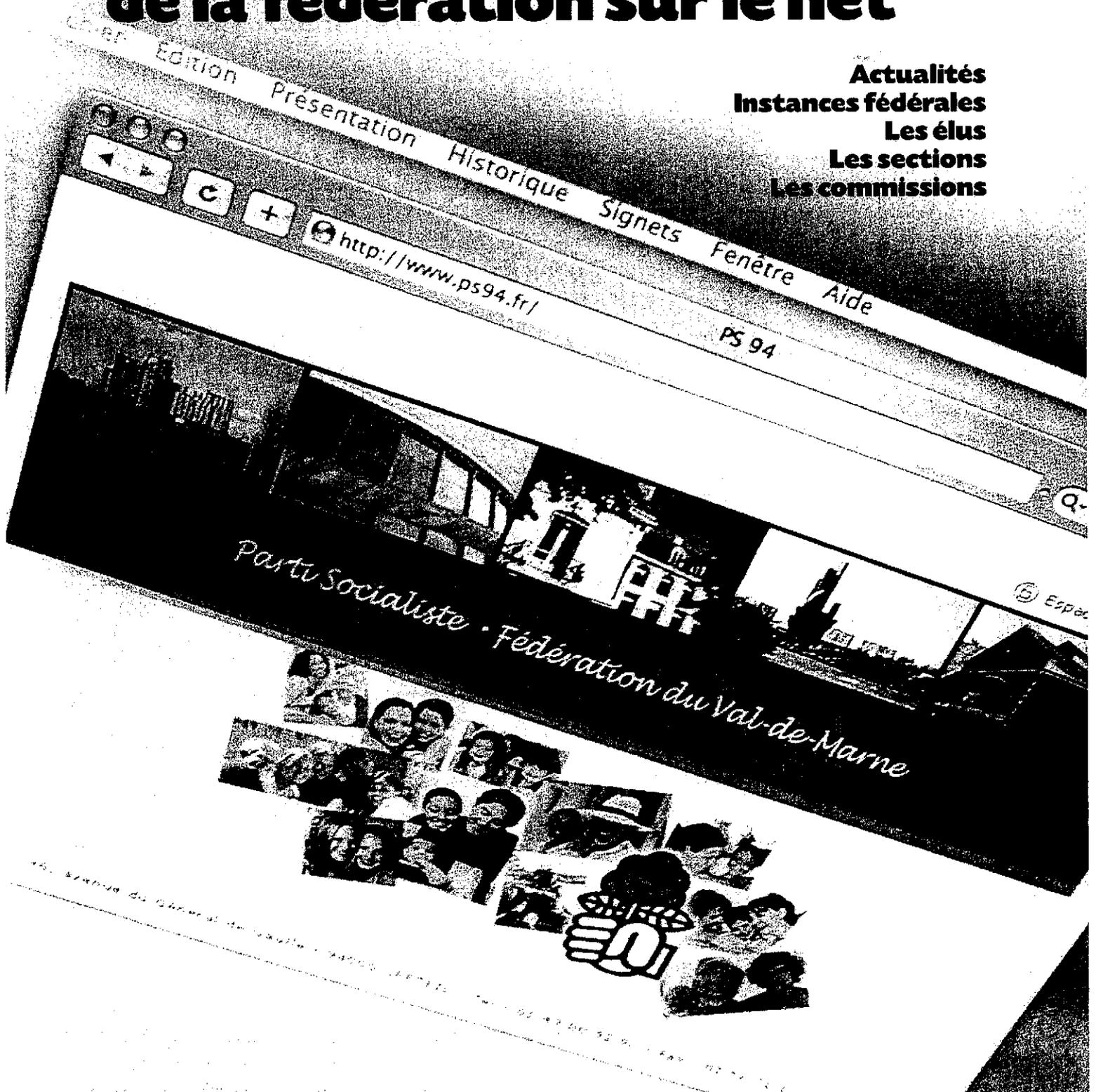
Ses candidats cherchent à démontrer que le SDRIF est l'illustration du manque de crédibilité de la gauche, puisque la Région imposerait aux élus franciliens une orientation partisane insuffisamment concertée. Mais, en amont de ces désaccords présentés comme technique, c'est l'objectif stratégique de la droite qui est visé, c'est-à-dire la reconquête de la Région Île-de-France en 2010. »

Était-il possible d'en douter ?



Retrouvez l'actualité de la fédération sur le net

Actualités
Instances fédérales
Les élus
Les sections
Les commissions



www.ps94.fr

Fédération Socialiste du Val-de-Marne
96 avenue du Général de Gaulle - 94000 CRETEIL - 01 49 80 92 90